

SALAFIN



NOTICE D'INFORMATION

**RELATIVE AU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS
EN VUE DE REGULARISER LE MARCHÉ**

**PROPOSE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
PREVUE LE 1^{ER} MARS 2012**

ORGANISME CONSEIL



Visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières

Conformément aux dispositions de la circulaire du CDVM N°02/03 du 23/05/03, prise en application du décret n° 2-02-556 du 22 hijra 1423 -24 février 2003-, tel que modifié et complété par le décret n° 2-10-44 du 30 juin 2010, l'original de la présente notice d'information a été visé par le CDVM le 14/02/2012, sous la référence n°VI/EM/003/2012.

ABREVIATIONS

AGO	Assemblée Générale Ordinaire
CA	Chiffre d’Affaires
CDVM	Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
CMP	Cours Moyen pondéré
DARM	Direction Analyses du Risque et Marketing
DDO	Direction de Développement et d’Organisation
DFA	Direction Financière et Administrative
DGA	Directeur Général Adjoint
DGR	Direction de Gestion de Risques
IR	Impôt sur le revenu
IS	Impôt sur les Sociétés
K	Millier
LOA	Location avec Option d’Achat
M	Million
MAD	Dirham Marocain
Md	Milliard
OPV	Offre Publique de Vente
PCEC	Plan Comptable des Etablissements de Crédit
PNB	Produit Net Bancaire
RBE	Résultat Brut d’Exploitation
RIS	Réseau Interne de SALAFIN
RN	Résultat Net
SAV	Service Après Vente
TVA	Taxe sur Valeur Ajoutée
Var.	variation

SOMMAIRE

ABREVIATIONS	2
SOMMAIRE.....	3
PARTIE I : ATTESTATIONS.....	5
I. LE DIRECTOIRE.....	6
II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	7
L'ORGANISME CONSEIL	13
III. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE.....	13
PARTIE II : LE PROGRAMME DE RACHAT	14
I. CADRE JURIDIQUE	15
II. OBJECTIFS DU PROGRAMME	17
III. CARACTERISTIQUES DU PROGRAMME	18
IV. DUREE ET CALENDRIER DU PROGRAMME	19
V. FINANCEMENT DU PROGRAMME	19
VI. MODALITES DE REALISATION DU PROGRAMME.....	19
VII. MODALITES D'INTERVENTION DE LA SOCIETE DE BOURSE.....	21
VIII. ELEMENTS DE FIXATION DE LA FOURCHETTE	22
IX. PROGRAMMES DE RACHATS PRECEDENTS :	26
X. INCIDENCE SUR LA SITUATION FINANCIERE DE SALAFIN	27
XI. TRAITEMENT COMPTABLE ET FISCAL	27
PARTIE III : PRESENTATION DE SALAFIN.....	28
I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL	29
II. ACTIVITE & ORGANISATION.....	32
III. REPARTITION DU CAPITAL	41
IV. EVENEMENTS RECENTS ET PERSPECTIVES	41
PARTIE IV : DONNEES COMPTABLES	46
I. PRINCIPALES REGLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES	47
II. ETATS DE SYNTHESE.....	49

AVERTISSEMENT

Ce document a été établi par SALAFIN et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation du programme de rachat d'actions ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective du programme de rachat envisagé.

PARTIE I : ATTESTATIONS

I. LE DIRECTOIRE

Dénomination ou raison sociale :	SALAFIN
Représenté par :	Mohammed Amine BOUABID
Fonction :	Président du Directoire
Adresse :	Immeuble ZENITH MILLENIUM N°8 Sidi Maarouf - Casablanca
Téléphone :	05-22-97 44 55
Télécopie :	05-22-97 44 77
E-mail:	abouabid@salafin.com

Le Président du directoire atteste que, à sa connaissance, à la date du 31 janvier 2012:

- La société détient directement 20 619 actions SALAFIN représentant 0,86% du capital social et ne détient indirectement aucune action SALAFIN à travers d'autres sociétés.

Il atteste également que les données de la présente notice d'information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux actionnaires pour fonder leur jugement sur le programme de rachat d'actions de la société en vue de régulariser le marché. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Mohammed Amine BOUABID

Président du Directoire

II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Identité des commissaires aux comptes

Dénomination ou raison sociale :	Cabinet El Maâtaoui
Représenté par :	Abderrafi EL MAÂTAOUI
Adresse :	Rés. Saada Allah au 12, Réaumur 2 ^{ème} étage, Casablanca
Téléphone :	05-22-44 05 22 / 70
Télécopie :	05-22-48 08 93
E mail :	maataoui@wanadoo.net.ma
Date du premier exercice soumis au contrôle	2001
Date d'expiration du mandat	AGO appelée à statuer sur l'exercice 2012

Dénomination ou raison sociale :	DELOITTE AUDIT
Représenté par :	Faouzi BRITEL
Adresse :	288, Bd Zerktouni, Casablanca
Téléphone :	05-22 22 47 34 / 81
Télécopie :	05-22 22-47-59
E mail :	fbritel@deloitte.co.ma
Date du premier exercice soumis au contrôle	2007
Date d'expiration du mandat	AGO appelée à statuer sur l'exercice 2012

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations comptables et financières contenues dans la notice d'information relatives aux exercices 2009 et 2010

" Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente notice d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse sociaux audités de Salafin au titre des exercices clos aux 31 Décembre 2009 et 2010.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente notice d'information, avec les états de synthèse sociaux tels qu'audités par nos soins au titre des exercices 2009 et 2010. "

Cabinet EL MAATAOUI
Abderrafi EL MAÂTAOUI

DELOITTE AUDIT
Fawzi BRITEL

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations comptables et financières contenues dans la notice d'information relatives aux comptes au 30 juin 2010 et au 30 juin 2011

" Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente notice d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les comptes semestriels arrêtés au 30 juin 2010 et au 30 juin 2011, objet de notre examen limité.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente notice d'information avec les comptes semestriels, objet de l'examen limité précité ». "

Cabinet EL MAATAOUI
Abderrafi EL MAÂTAOUI

DELOITTE AUDIT
Fawzi BRITEL

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES SOCIAUX

30 juin 2011

En application des dispositions du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de SALAFIN comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état de solde de gestion, le tableau des flux de trésorerie ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2011. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant 563 032 KMAD dont un bénéfice net de 48 433 KMAD relève de la responsabilité des organes de gestion de l'émetteur.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de SALAFIN arrêtés au 30 juin 2011, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 29 août 2011

Les commissaires aux comptes

Cabinet EL MAATAOUI
Abderrafi EL MAÂTAOUI

DELOITTE AUDIT
Fawzi BRITEL

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES SOCIAUX

30 juin 2010

En exécution de la mission prévue aux articles 47 et 72 du Dahir n°1-05-178 du 14 février 2006 portant promulgation de la loi n°34-03, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de SALAFIN comprenant le bilan, le hors bilan, le compte de produits et charges, l'état de solde de gestion, le tableau des flux de trésorerie et les états annexes ci-joints relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2010. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 559 813 dont un bénéfice net de KMAD 53 806, relève de la responsabilité des organes de gestion de la société SALAFIN.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de SALAFIN arrêtés au 30 juin 2010, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 6 septembre 2010

Les commissaires aux comptes

Cabinet EL MAATAOUI
Abderrafi EL MAÂTAOUI

DELOITTE AUDIT
Fawzi BRITEL

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Salafin, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, les tableaux de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 596,013 KMAD dont un bénéfice net de 100,425 KMAD.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession du Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Salafin au 31 décembre 2010 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

Casablanca, le 25 mars 2011

Cabinet EL MAATAOUI
Abderrafi EL MAÂTAOUI

DELOITTE AUDIT
Fawzi BRITEL

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints, de la société **SALAFIN**, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'Etat des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'Etat des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009. Ces états de synthèse font ressortir des capitaux propres et assimilés de 595 147 368,23 MAD dont un bénéfice net de 100 956 411,27 MAD.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société SALAFIN au 31 décembre 2009 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 20 avril 2010

Cabinet EL MAATAOUI
Abderrafi EL MAÂTAOUI

DELOITTE AUDIT
Fawzi BRITEL

III. L'ORGANISME CONSEIL

Identité du conseiller financier

Dénomination ou raison sociale :	BMCE Capital
Représentant légal :	Khalid Nasr
Fonction :	Président du Directoire
Adresse :	Tour BMCE – rond point Hassan II - Casablanca
Téléphone :	05-22-49-89-64
Télécopie :	05-22-49-29-58
E mail :	k.nasr@bmcek.co.ma

Attestation

La présente notice d'information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de SALAFIN à travers :

- Les requêtes d'informations et d'éléments de compréhension recueillis auprès de la Direction Générale de la société ;
- L'analyse des comptes sociaux 2009 et 2010 ainsi que les comptes semestriels au 30 juin 2010 et au 30 juin 2011, les rapports de gestion 2009 et 2010 ainsi que la lecture des procès verbaux des organes de direction et des assemblées d'actionnaires de SALAFIN ;
- Et, l'étude de l'évolution de l'historique du cours depuis la date du démarrage du 1^{er} programme de rachat suite à l'analyse de la liquidité, la volatilité et l'évolution du titre ayant permis de fixer une fourchette d'intervention de MAD 500/MAD 800.

Il est important de noter que SALAFIN compte parmi ses actionnaires le Groupe BMCE BANK à hauteur de 74,3% qui est également actionnaire principal de BMCE Capital à hauteur de 100%. Cette dernière agit dans ce cadre en tant que conseiller financier du 3^{ème} programme de rachat de SALAFIN.

Compte tenu de ce qui précède, nous attestons avoir pris toutes les précautions à même de garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

Khalid NASR
Président du Directoire

IV. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE

Pour toute information et communication financière, prière de contacter :

Monsieur Mohammed ERRAIUI
Membre du Directoire - Directeur financier et administratif
Téléphone: 05 22 97 44 55
Fax : 05 22 97 44 77
E-mail : merraioui@salafin.com

PARTIE II : LE PROGRAMME DE RACHAT

I. CADRE JURIDIQUE

Le programme de rachat par SALAFIN de ses propres actions en vue de régulariser le marché s'inscrit dans le cadre légal et réglementaire mis en place par les dispositions (i) **de la loi n°17-95** relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05, (ii) **du décret n°2-02-556** du 24 février 2003 tel que modifié et complété par le décret n° 2-10-44 du 30 juin 2010 fixant les formes et conditions dans lesquelles peuvent s'effectuer les rachats en Bourse par les sociétés anonymes de leurs propres actions en vue de régulariser le marché, (iii) **de la circulaire du CDVM n°02/03** relative à l'information exigée des sociétés cotées à l'occasion du rachat en Bourse de leurs propres actions en vue de régulariser le marché, et (iv) **de la circulaire du CDVM n°01/11 du 1^{er} février 2011** relative aux modalités de mise en œuvre des opérations de rachat en Bourse par les sociétés anonymes de leurs propres actions en vue de régulariser le marché.

« - **L'article 279 de la loi n°17-95** relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05 stipule que *"La société ne peut posséder, directement ou par l'intermédiaire d'une personne agissant en son propre nom, mais pour le compte de la société, plus de 10% du total de ses propres actions, ni plus de 10% d'une catégorie déterminée. Ces actions doivent être mises sous la forme nominative et entièrement libérées lors de l'acquisition, à défaut, les membres du Conseil d'Administration ou du Directoire sont tenus, dans les conditions prévues à l'article 352, de libérer les actions. L'acquisition d'actions de la société ne peut avoir pour effet d'abaisser la situation nette à un montant inférieur à celui du capital augmenté des réserves non distribuables. La société doit disposer de réserves, autres que la réserve légale, d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions qu'elle possède. Les actions possédées par la société ne donnent pas droit aux dividendes. En cas d'augmentation de capital par souscription d'actions en numéraire, la société ne peut exercer par elle-même le droit préférentiel de souscription. L'Assemblée Générale peut décider de ne pas tenir compte de ces actions pour la détermination des droits préférentiels de souscription attachés aux autres actions ; à défaut, les droits attachés aux actions possédées par la société doivent être, avant la clôture du délai de souscription, soit vendus en bourse, soit répartis entre les actionnaires au prorata des droits de chacun"*.

- **L'article 281 de la loi n°17-95** telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05 dispose que *"Par dérogation aux dispositions du paragraphe 1) de l'article 280, les sociétés dont les titres sont inscrits à la cote de la Bourse des valeurs peuvent acheter en Bourse leurs propres actions, en vue de régulariser le marché. A cette fin, l'Assemblée Générale Ordinaire doit avoir expressément autorisé la société à opérer en bourse sur ses propres actions. Elle fixe les modalités de l'opération et notamment les prix maximum d'achat et minimum de vente, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée. Cette autorisation ne peut être donnée pour une durée supérieure à dix-huit mois. Les formes et conditions dans lesquelles peuvent s'effectuer ces rachats sont fixées par l'Administration après avis du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières. " »*

En application des dispositions précitées, le programme de rachat par SALAFIN de ses propres actions a été proposé par le Directoire tenu en date du 22 novembre 2011 et approuvé par le Conseil de Surveillance tenu en date du 14 décembre 2011.

L'Assemblée Générale Ordinaire a été convoquée pour se réunir en date du 1 mars 2012. Ledit programme fera l'objet des résolutions suivantes :

1^{ere} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, agissant au terme des dispositions légales et statutaires de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires et agissant aux termes :

- Des articles 279 et 281 de la loi n° 17-95 du 30 août 1996 relative aux Sociétés Anonymes telle que modifiée et complétée par le Dahir n°1-08-18 du 17 Joumada I 1429, portant promulgation de la loi 20/05 ;
- Du décret n° 2-02-556 du 24 février 2003, tel que modifié et complété par le décret n° 2-10-44 du 30 juin 2010 fixant les normes et conditions dans lesquelles peuvent s'effectuer les rachats en Bourse par les Sociétés Anonymes de leurs propres actions en vue de régulariser le marché ;
- De la circulaire du CDVM n° 02/03 relative à l'information exigée des sociétés cotées à l'occasion du rachat en Bourse de leurs propres actions en vue de régulariser le marché ;
- Et, de la circulaire du CDVM n° 01/11 du 1er février 2011 relative aux modalités de mise en œuvre des opérations de rachat en Bourse par les sociétés anonymes de leurs propres actions en vue de régulariser le marché.

Et, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire relatif au programme de rachat en Bourse par SALAFIN de ses propres actions en vue de régulariser le marché, a examiné l'ensemble des éléments contenus dans la notice d'information visée par le CDVM, autorise expressément ledit programme de rachat tel que proposé par le Directoire lors de la séance du 22 novembre 2011 et adoptée par le Conseil de Surveillance lors de sa séance du 14 décembre 2011.

Ces caractéristiques se profilent comme suit :

Titres concernés	Actions SALAFIN
Nombre maximum d'actions à acquérir	119 724 actions*, soit 5% du capital
Somme maximale à engager	MAD 95 779 200
Mode de financement	Par les concours bancaires
Délai de l'autorisation	18 mois
Calendrier du programme	Du 13 mars 2012 au 12 septembre 2013
Fourchettes d'intervention (Prix hors frais d'achat et de vente) :	
<i>Prix minimum de vente</i>	MAD 500 par action
<i>Prix maximum d'achat</i>	MAD 800 par action

(*) Incluant les 20 109 actions détenues (soit 0,8% du capital) au 25 janvier 2012 dans le cadre de l'ancien programme.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs, sans exception ni réserve, au Directoire, représenté par son Président, à l'effet de procéder, dans le cadre des limites fixées ci-dessus, à l'exécution de ce programme de rachat des actions aux dates et conditions qu'elle jugera opportunes.

Dans le cadre de l'exécution du programme de rachat, un mandat de gestion a été signé entre SALAFIN et BMCE Capital Bourse en vue de régulariser le cours de SALAFIN en Bourse.

2ème RESOLUTION :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une expédition, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités légales et administratives prescrites par la loi.

Le présent programme de rachat sera soumis, sous réserve de la ratification de l'AGO, aux dispositions suivantes :

- Les articles 279 et 281 de la loi 17-95 sur les Sociétés Anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 ;
- Le décret n° 2-02-556 du 24 février 2003 ;
- La circulaire du CDVM n°02/03 ;
- Et, la circulaire du CDVM n° 01/11.

Conformément à l'article 8.7 de la **circulaire du CDVM n°02/03**, il est recommandé aux sociétés de prévoir dans le rapport de gestion du Directoire soumis à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels, un paragraphe consacré au programme de rachats d'actions décrivant notamment le nombre d'actions éventuellement achetées et cédées ainsi que le cours moyen pondéré d'acquisition ou de cession. Il est recommandé également que cette information soit incluse dans le rapport annuel.

A cet effet, SALAFIN prévoit d'insérer, dans le rapport de gestion du Directoire destiné à l'Assemblée Générale annuelle, un paragraphe consacré à son programme de rachat d'actions décrivant notamment le nombre d'actions achetées et cédées ainsi que le cours moyen pondéré d'acquisition ou de cession. Cette information sera également incluse dans le rapport annuel. Signalons que les rapports annuels des exercices 2009 et 2010 font respectivement référence aux programmes de rachat débutant le 17/02/09 et le 17/08/10.

II. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le Directoire de SALAFIN souhaite renouveler le programme de rachat par SALAFIN de ses propres actions afin de régulariser le cours de l'action SALAFIN sur le marché boursier.

Le programme de rachat en vue de régulariser le cours du titre consiste à intervenir sur le marché de l'action par l'émission d'ordres d'achat et/ou de vente dans l'objectif de réduire les variations excessives du cours de l'action. En conséquence, le programme intervient principalement lorsque la volatilité du titre s'écarte significativement de sa volatilité historique.

Le rachat d'actions propres intervient également en cas de liquidité du titre s'écartant significativement des niveaux habituels, empêchant la formation normale du cours sur le marché.

Le programme de rachat est autorisé dans l'unique objectif de régulariser le marché des actions cotées en bourse d'un émetteur. Il ne peut poursuivre d'autres objectifs notamment :

- La constitution d'un stock d'actions afin de procéder ultérieurement à une opération financière ou à une allocation aux salariés ;
- L'annulation des actions rachetées ;
- La recherche d'un résultat financier ;
- Et, le soutien du cours en s'opposant à une tendance forte du marché.

III. CARACTERISTIQUES DU PROGRAMME

Titres concernés	Actions SALAFIN
Fourchettes d'intervention (Prix hors frais d'achat et de vente)	
Prix maximum d'achat	MAD 800
Prix minimum de vente	MAD 500
Nombre maximum d'actions à détenir	119 724 actions*
Part maximale du capital à détenir	5% du capital de la société
Montant Maximal à engager	MAD 95 779 200
Mode de financement	Par les concours bancaires
Durée du programme	18 mois
Calendrier	Du 13 mars 2012 au 12 septembre 2013

(*) Incluant les 20 723 actions détenues (soit 0,9% du capital) au 7 février 2012 dans le cadre de l'ancien programme.

Conformément aux dispositions de l'article 279 de la loi 17-95 telle que modifiée et complété par la Loi 20-05 relative aux sociétés anonymes, SALAFIN ne pourra pas détenir ses actions propres pour une valeur supérieure à ses réserves autres que légales. Au 30/06/2011, SALAFIN dispose de réserves facultatives de et de primes d'émission de MAD 239 223 713.

Détail des réserves en MAD	30/06/2011
Réserves et primes liées au Capital	275 149 469
Primes d'émission	129 507 991
Réserves légale	23 944 970
Réserves facultatives	109 715 722
Réserves liées à la Provision pour Investissement	11 980 786
Report à nouveau (+/-)	-
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-

Eu égard au niveau actuel des réserves autres que la réserve légale, la société pourrait acquérir ses actions sur le Marché Central, sans pour autant dépasser le niveau maximal à engager de MAD 95 779 200.

Dans tous les cas, la valeur des actions propres détenues par la société ne peut, à aucun moment, être supérieure ni au montant des réserves facultatives ni au maximum autorisé par l'Assemblée Générale pour le programme de rachat objet de la présente notice d'information.

Dans le cas où SALAFIN procéderait, pendant la durée du présent programme de rachat, à la mise en distribution, voire la réduction de ses réserves autres que légales à un montant inférieur au montant autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} mars 2012, elle ne pourrait acquérir ses propres actions pour un montant dépassant lesdites réserves.

Par ailleurs, il est à préciser que, conformément à l'article 333 de la loi 17-95 précitée, ne seront pas disponibles, pour une éventuelle mise en distribution par l'Assemblée Générale, les réserves correspondant à la détention d'actions propres.

Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 1^{er} mars 2012 du programme de rachat par SALAFIN de ses propres actions en vue de régulariser son marché, SALAFIN pourrait acquérir un maximum de 119 724 actions, soit un montant maximal à engager de MAD 95 779 200.

IV. DUREE ET CALENDRIER DU PROGRAMME

Conformément à l'article 281 de la 17-95 telle que modifiée et complétée par la Loi 20-05 relative aux sociétés anonymes et au projet de résolutions soumis au vote de l'Assemblée Générale, le programme de rachat objet de la présente notice d'information s'étalera sur une période de 18 mois, du 13 mars 2012 au 12 septembre 2013, soit la durée maximale autorisée par la loi.

De même et conformément à l'article 3.12.1 du règlement général de la Bourse des valeurs qui stipule que l'émetteur désirant mettre en œuvre un programme de rachat doit informer la société gestionnaire des modalités dudit programme au moins 5 jours de bourse avant son démarrage, SALAFIN devra informer la Bourse des valeurs des modalités du programme le 5 mars 2012 au plus tard.

Tout retard dans l'information de la société gestionnaire est susceptible de retarder la date de début du programme (le programme ne peut démarrer que 5 jours de Bourse après avoir informé la société gestionnaire) sans pour autant modifier la date de fin du programme.

V. FINANCEMENT DU PROGRAMME

SALAFIN prévoit d'assurer le financement du présent programme de rachat d'actions (à un montant maximum de MAD 95 779 200) par le recours aux concours bancaires, aux conditions normales du marché.

VI. MODALITES DE REALISATION DU PROGRAMME

Lorsqu'une opération sur titres a un impact sur le nombre d'actions ou leur nominal, comme une augmentation de capital, ou une division ou regroupement d'actions, SALAFIN prend, à l'avance, les dispositions nécessaires afin de faire valider, par son assemblée générale et le CDVM, les nouvelles caractéristiques du programme et en informe à l'avance BMCE Capital Bourse afin d'éviter toute interruption du programme de rachat.

Le programme de rachat en vue de régulariser le marché de l'action consiste à intervenir sur le marché par l'émission d'ordres d'achat et/ou de vente dans l'objectif de réduire la volatilité et les variations excessives du cours de l'action. Le rachat d'actions en vue de régulariser le marché intervient également en cas de liquidité de l'action s'écartant significativement des niveaux habituels, empêchant la formation normale du cours.

L'intervention de la société de Bourse ne doit pas entraver le bon fonctionnement du marché. L'exécution du programme de rachat ne doit pas non plus induire en erreur sur le marché de l'action, notamment sur l'identité, la qualité ou les intentions des acheteurs ou vendeurs.

Le programme de rachat en vue de régulariser le marché sera exécuté par l'intermédiaire de BMCE Capital Bourse représentée par M. Youssef BENKIRANE, selon le mandat de gestion confié par SALAFIN représentée par son Président du Directoire, Mr Mohammed Amine BOUABID, pour une durée de 18 mois à compter de la date de démarrage du programme.

BMCE Capital Bourse agit en toute indépendance quant à l'opportunité d'intervention sur les titres SALAFIN. BMCE Capital Bourse doit être seul juge des moments et montants d'intervention sur le marché. Le tout dans le respect du cadre légal et réglementaire régissant les rachats en Bourse et notamment la circulaire du CDVM n°01/11.

De plus, SALAFIN s'engage à ne pas initier d'ordres de Bourse en application du programme de rachat ni de donner d'instructions de nature à orienter les interventions de BMCE Capital Bourse.

Dans le cadre du programme de rachat, BMCE Capital Bourse est libre de prendre l'initiative de réaliser des transactions à l'achat et à la vente des actions SALAFIN sous réserve du respect :

- Des fourchettes de prix légales et réglementaires ;
- Des conditions fixées par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement et ;
- De l'article 279 de la loi 17-95 du 31 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-05, promulguée par le dahir n°1-08-18 du 23 mai 2008 ;
- Des dispositions légales et réglementaires régissant les programmes de rachat d'actions ;
- Des réserves facultatives de SALAFIN si ces dernières deviennent inférieures au montant maximum à engager par la société.

Toutefois, la société SALAFIN peut limiter l'étendue des pouvoirs délégués à BMCE Capital Bourse, sans qu'il soit besoin d'une acceptation de ce dernier, à charge pour SALAFIN de l'informer un jour ouvré franc avant la date de prise d'effet de la limitation.

BMCE Capital Bourse est tenue :

- De transmettre à SALAFIN, au CDVM, à la Bourse de Casablanca, en temps utiles, tout document relatif au déroulement et à la réalisation de l'opération ;
- D'établir et de transmettre à SALAFIN un état quotidien des transactions réalisées dans le cadre du programme de rachat ;
- Et d'établir et de transmettre à SALAFIN, chaque fin de mois, une analyse du marché des actions SALAFIN de manière à lui permettre d'apprécier la régularisation du marché.

En outre, BMCE Capital Bourse transmettra un avis d'opéré à SALAFIN à la réalisation de chaque transaction. Cet avis reprendra toutes les caractéristiques de la transaction : date de l'opération, date de règlement, lieu d'exécution (marché central), sens de l'opération (achat/vente), cours d'exécution, montant brut, Commissions Société de Bourse, Commissions Bourse de Casablanca, Montant de la TVA et le Montant Net.

BMCE Capital Bourse tiendra un registre des transactions permettant de suivre l'exécution du programme de rachat autorisé par l'AGO. Ce registre indique, suivant l'ordre chronologique desdites transactions notamment les mentions suivantes :

- La date et l'heure de la transaction ;
- Le cours et le sens de la transaction ;
- Le nombre d'action objet de la transaction ;
- Le coût total de l'opération ;
- La fraction du capital social représentée par les actions objet de la transaction et en cumul.

Dans un délai de sept (7) jours après la fin de chaque mois, SALAFIN informe le CDVM des transactions exécutées sur l'action (date, volume et prix par action) pour le compte de ses dirigeants et de toutes autres personnes morales que ledit émetteur contrôle au sens de la loi sur la société anonyme.

VII. MODALITES D'INTERVENTION DE LA SOCIETE DE BOURSE

BMCE Capital Bourse agit dans le cadre strict des moyens en titres et en espèces mis à sa disposition par SALAFIN. En aucun cas, BMCE Capital Bourse ne peut affecter ses propres moyens financiers à l'exécution du programme de rachat. BMCE Capital Bourse perçoit de SALAFIN une rémunération en contrepartie de la prestation de gestion du programme de rachat.

Ladite rémunération ne doit pas être conditionnée par référence ni à un nombre de transactions à réaliser, ni à un résultat financier à attendre pendant ou à l'issue du programme de rachat d'actions.

Les transactions afférentes au programme de rachat doivent être réalisées uniquement sur le Marché Central. L'intervention sur le marché de Blocs pour la réalisation du programme de rachat est interdite.

En application du programme de rachat, BMCE Capital Bourse ne peut présenter sur le marché que :

- Des ordres à l'achat dont le prix est au maximum égal à celui de la dernière transaction indépendante ou à celui de la meilleure limite indépendante à l'achat, présente sur le marché ;
- Les ordres à la vente dont le prix est au minimum égal à celui de la dernière transaction indépendante ou à celui de la meilleure limite indépendante à la vente présente sur le marché.

Une transaction est réputée indépendante lorsqu'elle ne résulte pas de l'exécution du programme de rachat.

BMCE Capital Bourse ne doit pas présenter concomitamment sur la feuille de marché plus d'un ordre par limite de cours et plus de trois ordres à des limites de cours différentes, dans un même sens.

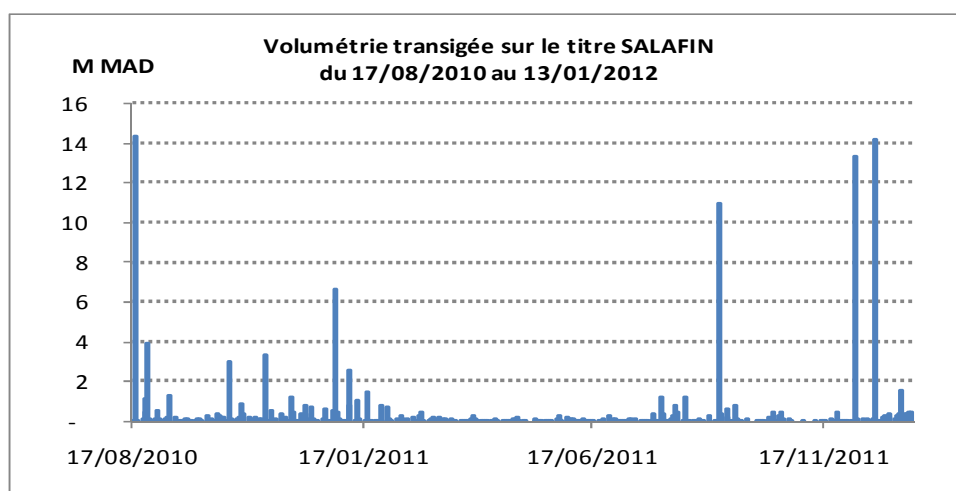
Les ordres de bourse donnés par BMCE Capital Bourse dans le cadre du programme de rachat sont transmis sur le marché boursier au plus tard 10 minutes avant le fixing de clôture dans la mesure où SALAFIN est cotée en continu.

Les ordres de bourse émis dans le cadre de l'exécution du programme de rachat doivent avoir une validité d'un jour.

En termes de volume, BMCE Capital Bourse doit s'assurer que son intervention quotidienne sur le marché ne représente pas plus de 25% du nombre quotidien moyen des actions enregistré sur le marché central. Le nombre quotidien moyen précité est fixé sur la base des transactions enregistrées sur le marché central pendant le mois calendaire précédant celui durant lequel ladite intervention est effectuée sauf dérogation, conformément aux dispositions de l'article 11 de la circulaire du CDVM n°01/11.

VIII. ELEMENTS DE FIXATION DE LA FOURCHETTE

1. Évolution de la liquidité :



Sur la période allant du 17 août 2010, date de début de son dernier programme de rachat, au 13 janvier 2012, les échanges portant sur le titre SALAFIN se sont montés à 186 371 actions pour un volume global de M MAD 113,4 au cours moyen pondéré de MAD 608. Dans ces conditions, le coefficient de liquidité¹ de SALAFIN sur la période considérée ressort à 41,4%².

La moyenne quotidienne des volumes traités s'établit à K MAD 319,3, correspondant à 525 titres négociés en moyenne par séance. Ce flux transactionnel a été intégralement réalisé sur le Marché Central.

Au cours de cette période, le volume maximum par séance a été de M MAD 14,3 enregistré le 18 août 2010, soit 23 011 titres SALAFIN échangés à un cours moyen pondéré de MAD 620. Le nombre maximum d'actions échangées se fixe, quant à lui, à 27 264 actions observé le 20 décembre 2011.

Pour sa part, le taux de cotation³ de l'action SALAFIN ressort à 89,9% pour un nombre de jours de cotation de 319 jours, contre 355 jours de Bourse.

2. Évolution du cours et de la volatilité :

a. Evolution du cours :

Période	CMP	MIN	MAX
Du 14 décembre 2011 au 13 janvier 2012	536	511	641
Du 14 octobre 2011 au 13 janvier 2012	534	511	641
Du 14 juillet 2011 au 13 janvier 2012	550	511	689
Du 14 avril 2011 au 13 janvier 2012	555	511	700
Du 14 janvier 2011 au 13 janvier 2012	566	511	720
Du 17 août 2010 au 13 janvier 2012	608	511	720

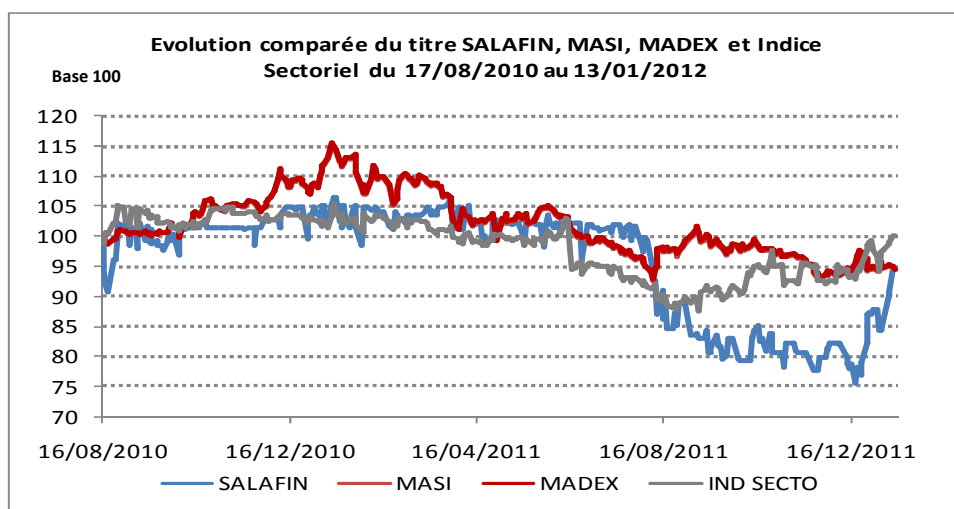
Source : BMCE Capital

¹ Le coefficient de liquidité correspond au rapport entre le nombre de titres échangés sur la valeur et son flottant en Bourse.

² Le flottant retenu pour le calcul du taux de rotation est de 18,8% arrêté au 30 juin 2011.

³ Le taux de cotation d'un titre représente le rapport entre le nombre de séances où le titre a coté et le nombre de jours de Bourse constatés sur la période considérée.

Entre le 17 août 2010 et le 13 janvier 2012, le cours moyen pondéré de la valeur SALAFIN ressort à MAD 608 avec un minimum de clôture de MAD 511 enregistré le 19 décembre 2011 et un maximum de MAD 720 réalisé les 13 et 14 janvier et les 30 et 31 mars 2011.

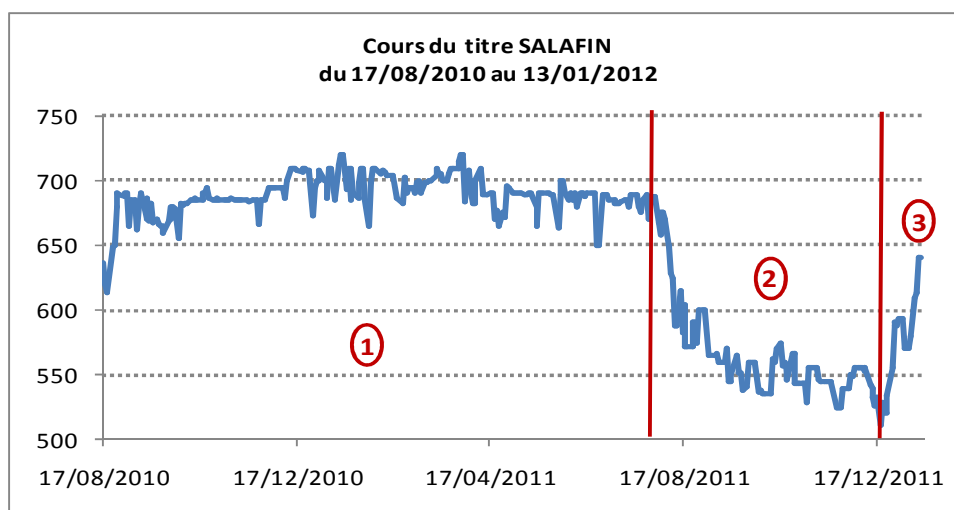


Nb : la date de référence retenue pour le calcul de la base 100 est le 16/08/2010.

Source : BMCE Capital

Sur cette même période, le titre SALAFIN affiche une contre-performance cumulée de -5,3% à MAD 640, contre des pertes respectives de -5,7% pour le MASI à 10 989,95 points de -5,5% pour le MADEX à 8 980,03 points et une stagnation à 10 395,39 points de son indice sectoriel.

L'évolution du cours de clôture du titre SALAFIN a été marquée par trois principales phases :



Source : BMCE Capital

- **Du 17 août 2010 au 29 juillet 2011** : Une période de flottement marquée par une évolution en dents de scie durant laquelle le cours se hisse de +1,8% à MAD 688. Durant cette période, un volume de M MAD 60,6 a été échangé, soit 90 243 actions au cours moyen pondéré de MAD 672. Le plus bas de clôture sur la période ressort à MAD 613 tandis que le plus haut s'établit à MAD 720 ;

- **Du 1^{er} août 2011 au 19 décembre 2011** : Période à l'issue de laquelle le titre recule de -25,7% à MAD 511. Près de 60 876 titres ont changé de mains à un CMP de MAD 556 pour un volume transactionnel de M MAD 33,9. Le plus bas de clôture sur la période ressort à MAD 511 tandis que le plus haut s'établit à MAD 675 ;
- **Du 20 décembre 2011 au 13 janvier 2012** : Une séquence de reprise accentuée au terme de laquelle le titre gagne 25,2% à MAD 640. Les transactions sur cette période ont porté sur 35 252 actions pour un volume de M MAD 18,9, soit un CMP de MAD 536. Le plus bas de clôture sur la période ressort à MAD 520 tandis que le plus haut s'établit à MAD 641.

b- Evolution de la volatilité :

Volatilités comparées du titre SALAFIN, du MASI et du MADEX

Période	SALAFIN	MASI	MADEX	SECTEUR	VR ⁴
Du 14 décembre 2011 au 13 janvier 2012	41,1%	13,0%	13,3%	20,8%	-87,9%
Du 14 octobre 2011 au 13 janvier 2012	33,2%	10,0%	10,2%	20,2%	-55,8%
Du 14 juillet 2011 au 13 janvier 2012	35,3%	11,1%	11,3%	18,1%	4,4%
Du 14 avril 2011 au 13 janvier 2012	32,1%	11,1%	11,3%	17,4%	2,9%
Du 14 janvier 2011 au 13 janvier 2012	31,2%	12,5%	12,6%	16,2%	15,8%
Du 17 août 2010 au 13 janvier 2012	30,4%	11,8%	12,0%	15,4%	19,3%

Source : BMCE Capital

La volatilité historique du titre retracée dans le tableau ci-dessus, traduit des fluctuations plus importantes que celles de ses indices de référence.

En effet, entre le 17 août 2010 et le 13 janvier 2012, elle se situe à 30,4% pour SALAFIN contre 11,8% pour le MASI, 12,0% pour le MADEX et 15,4% pour l'indice sectoriel.

La volatilité historique sur 1 mois glissant ressort, pour sa part, à 41,1% pour SALAFIN comparativement à 13,0% pour l'indicateur de toutes les valeurs cotées, à 13,3% pour l'indice des valeurs du continu et à 20,8% pour l'indice sectoriel.

Pour rappel, la volatilité historique est obtenue par l'écart type des variations quotidiennes du cours de l'action, multiplié par la racine carrée du nombre de jours considérés. De manière générale, la formule est la suivante :

Avec :

$$V_H = \sqrt{250} * \sqrt{\frac{1}{N-1} \sum_{i=1}^t (R_t - \bar{R})^2}$$

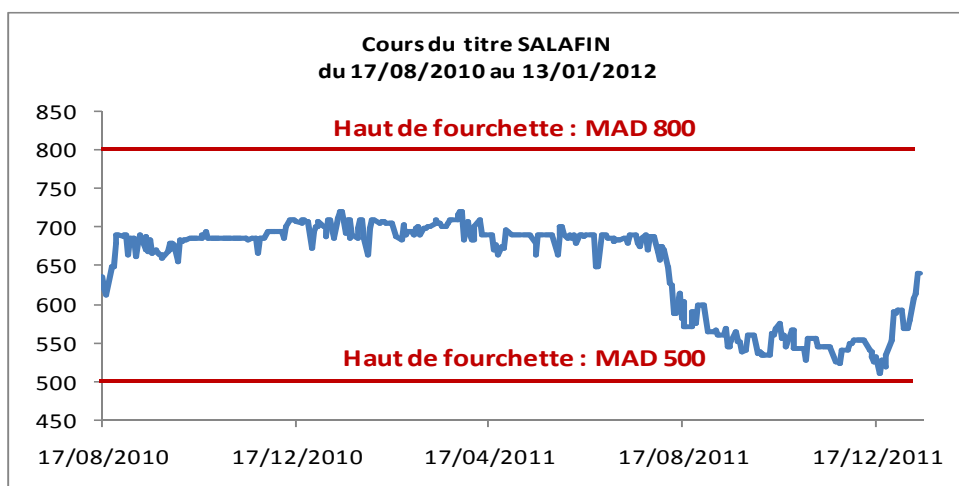
V_H : La volatilité historique annualisée, sur une base d'un an, soit 250 séances boursières.

N : Nombre de performances calculées pendant la période.

$\bar{R}$: Moyenne des rendements.

R_t : Variation quotidienne des cours de l'action entre la date t et à la date $t-1$.

⁴ La volatilité relative correspond au rapport entre la covariance du rendement du titre avec le rendement du marché et la variance du rendement du marché. Nous avons calculé la covariance de SALAFIN avec l'indice MASI.



Source : BMCE Capital

Ainsi, partant de la volonté de SALAFIN de pouvoir agir sur le cours afin de limiter l'amplitude des variations excessives du cours du titre en Bourse, la limite inférieure a été fixée à MAD 500, seuil qui semble avoisiner le plus bas cours de clôture sur la période allant du 17/08/2010 au 13/01/2012 de MAD 511.

3. Evolution comparée de SALAFIN vs. échantillon secteur du crédit à la consommation :

Valeurs	SALAFIN	EQDOM	TASLIF	ACRED	SOFAC	DIAC SALAF
Volume global (En M MAD)	113,4	133,9	12,0	0,9	6,0	14,4
Volume moyen / séance (En K MAD)	319,3	377,1	33,7	2,4	16,9	40,4
Taux de cotation	89,9%	38,3%	20,8%	17,7%	36,3%	73,8%
CMP	608	1 695	81	600	259	65
Volatilité	30,4%	23,2%	34,3%	29,1%	45,9%	44,5%

Données du 17/08/2010 au 13/01/2012.

Source : BMCE Capital

4. Tracking du cours du titre SALAFIN sur l'année 2011 :

SEANCE	CMP	Plus bas	Plus haut	Quantité moyenne Marché Central
Janvier	702	665	720	532
Février	683	683	709	117
Mars	701	690	720	91
Avril	673	665	710	43
Mai	680	663	690	54
Juin	677	650	700	69
Juillet	676	670	689	65
Août	639	572	675	326
Septembre	561	538	570	1 134
Octobre	559	535	575	136
Novembre	530	524	556	66
Décembre	526	511	593	2 496

Source : BMCE Capital

IX. PROGRAMMES DE RACHATS PRECEDENTS :

Le tableau suivant résume les principales informations relatives aux programmes de rachat de SALAFIN depuis le 17/02/2009 et gérés par BMCE CAPITAL BOURSE en qualité de mandataire :

Caractéristiques des programmes précédents		
	Premier Programme	Deuxième programme
Durée du programme	18 mois	18 mois
Début du programme	17-févr-09	17-août-10
Fin du programme	16-août-10	16-févr-12
Prix minimum de Vente	MAD 550	MAD 550
Prix maximum d'Achat	MAD 850	MAD 850
Nombre d'actions	118 627	118 627
Pourcentage du Capital	5%	4,95%
Montant maximal à engager	MAD 100 832 950	MAD 100 832 950
Cours le plus haut	MAD 700	MAD 720
Cours le plus bas	MAD 541	MAD 511
Cours moyen pondéré ⁵	MAD 606	MAD 609
CMP cumulé programme de rachat (à l'achat)	MAD 611	MAD 649
Taux de cotation	96,50%	89,8%
Volatilité 3 mois	30,90%	30,5%
Volatilité 12 mois	24,50%	30,1%
Volatilité période	25,80%	30,1%
Nb actions achetées	71 255	24 245
Nb actions vendues	62 077	12 700
Stock début	0	9 178
Stock fin	9 178	20 723
% capital détenu	0,40%	0,9%
Plus / moins value réalisée du programme	MAD 941 090	MAD 738 669
Plus/ moins value latente ⁶	MAD 598 729	MAD -667 885

Nb : Chiffres arrêtés au 07 février 2012

Source : BMCE Capital Bourse

5. Argumentaire du programme de rachat du titre SALAFIN :

La fourchette de prix du programme de rachat a été déterminée comme suit :

- Le bas de la fourchette de MAD 500 a été établi en fonction de l'analyse graphique du cours de clôture du titre SALAFIN. En effet, depuis le 18 août 2010 au 13 janvier 2012, le plus bas des cours de clôture de SALAFIN ressort à MAD 511 ;
- Et, le haut de la fourchette de MAD 800 afin de limiter l'amplitude des variations excessives du cours du titre à la Bourse de Casablanca.

⁵ Cours Moyen Pondéré calculé sur la base des données boursières.

⁶ Le calcul des plus ou moins values latentes se base sur le produit du stock du nombre de titres à la date de constatation de la plus ou moins value et de la différence entre le cours de clôture et le cours moyen pondéré à cette même date. Le calcul de Plus/ moins value latente du premier programme est arrêté le 10/08/2010 tandis que pour le second, la date retenue est le 07/02/2012.

En conclusion, la nouvelle fourchette proposée pour le programme de rachat de l'action SALAFIN est de [MAD 500 ; MAD 800]. Cette fourchette semble être adéquate pour permettre à SALAFIN d'intervenir sur le marché pour réguler le cours de son titre.

X. INCIDENCE SUR LA SITUATION FINANCIERE DE SALAFIN

L'intention de SALAFIN n'étant pas d'annuler les titres rachetés, le programme n'aura pas d'incidence sur les comptes de la société autre que l'enregistrement des plus ou moins values éventuelles constatées au compte de résultat. Ainsi, les variations des cours des actions auto-détenues devraient avoir un impact sur les provisions de SALAFIN, en cas de moins-values constatées à la clôture de l'exercice comptable.

En faisant l'hypothèse que SALAFIN acquière tous les titres visés par le programme au prix maximum de MAD 800 et les revendre tous au prix minimum de MAD 500, la moins-value dégagée à chaque achat et vente du nombre total d'actions autorisé aux conditions citées ci-dessous serait égale à MAD - 35 917 200.

XI. TRAITEMENT COMPTABLE ET FISCAL

1. Traitement comptable

Les titres acquis par la société dans le cadre du programme de rachat seront considérés comme des titres de transactions conformément au PCEC.

Ces actions auto-détenues devraient être ainsi constatées à l'actif du bilan de SALAFIN au niveau du poste Titres de transactions et de placement, financées en contrepartie par les concours bancaires (passif) et la trésorerie disponible (actif).

A l'acquisition, ces titres seront comptabilisés à leur prix d'achat au débit du compte concerné. A la suite d'une cession de ces titres ou d'une partie de ces titres, le compte concerné sera crédité du montant initial de l'achat des titres vendus et la plus ou moins value constatée est comptabilisée dans la rubrique « Autres produits / Charges bancaires ».

A la fin de chaque exercice, la valeur des titres en portefeuille sera comparée au cours boursier. Si le cours moyen du portefeuille ressort en deçà du cours au 31 décembre, les moins values latentes donneront lieu à la constitution de provisions pour dépréciation.

2. Régime fiscal

Régime fiscal applicable aux profits de cession

Le rachat par SALAFIN de ses propres titres aurait une incidence sur son résultat imposable dans la mesure où ces titres seraient cédés ultérieurement à un prix différent du prix de rachat. Cette différence de prix donnera lieu à des gains ou pertes soumis au régime des plus ou moins values.

Imposition des profits de cession

Les profits nets résultant de la cession, en cours ou en fin d'exploitation, d'actions cotées à la Bourse de Casablanca sont imposables en totalité.

Régime fiscal applicable aux dividendes

Les titres SALAFIN acquis dans le cadre du programme de rachat ne donnent pas droit aux dividendes.

PARTIE III : PRESENTATION DE SALAFIN

I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

▪ Dénomination sociale :	SALAFIN
▪ Siège social :	Zenith Millenium, immeuble 8, Sidi Maarouf – Casablanca – Maroc
▪ Téléphone :	0522 97 44 55
▪ Télécopie :	0522 97 44 77
▪ Site Web :	www.salafin.com
▪ Forme juridique :	Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, régie par la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 promulguée par le Dahir 1-08-18 du 23 Mai 2008 et par la loi n° 34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés promulguée par le Dahir n° 1-05-178 du 15 moharrem 1427 (14 février 2006).
▪ Date de constitution :	Avril 1997.
▪ Durée de vie :	99 ans.
▪ Numéro d'Inscription au Registre de Commerce :	88 437 à Casablanca.
▪ Exercice social :	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre.
▪ Objet social : (Article 3 des statuts)	La Société a pour objet, dans le cadre du Dahir portant loi 1-93-147 du 15 Moharrem 1414 (6 juillet 1993) relatif à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et leur contrôle, le Dahir portant Loi N° 1-93-211 du 04 Rébia II 1414 (21 septembre 1993) relatif à la Bourse des Valeurs, le Dahir N° 1-95-3 du 24 Chaabane 1415 (26 janvier 1995) portant promulgation de la Loi N° 35-94 relative à certains titres de créances négociables, de réaliser les activités suivantes soit directement soit à travers le contrôle de sociétés spécialisées : ✦ La réalisation de toutes opérations de financement et de crédit à la consommation, en vue de permettre ou de faciliter l'acquisition de tous objets, articles ou produits manufacturés, de tous véhicules automobiles et d'une manière générale, de tous biens de consommation à usage ménager, collectif, commercial ou industriel ; ✦ La Location avec Option d'Achat (LOA) de véhicules de tourisme, et la réalisation de toutes opérations d'intermédiation, de gestion ou de sous-traitance dans les domaines des services financiers et de crédit, de l'assurance ou de la distribution et toute autre opération de crédit s'y rapportant et pour laquelle la société SALAFIN a été agréée ; ✦ La réalisation de toutes opérations de financement et de crédit ou leasing immobilier ainsi que toutes les opérations ou activités s'y rattachant directement ou indirectement, permettant ou facilitant : ☛ L'acquisition de tous immeubles ou fractions d'immeuble et bâtiments de toute nature qu'ils soient destinés à usage industriel, commercial ou d'habitation, ainsi que les opérations de promotions immobilières ; ☛ L'exploitation et la mise en valeur de terrains au moyen notamment d'opérations de lotissement, viabilisation, aménagement, équipement et l'édification de toutes constructions à usage d'habitation, commercial, professionnel, industriel ou autre ; ☛ L'acquisition, l'appropriation, l'exploitation, la location de tous immeubles bâtis ou non bâtis, la mise en valeur de ces immeubles par l'édification de logements ainsi que leurs dépendances ou annexes tels que jardins, piscines, restaurants, parkings, complexes sportifs et de toutes autres constructions et aménagements à usage d'habitation ou commercial. ✦ La présentation au public des opérations d'assurances, de courtage en assurance et la vente de produits de bancassurance et d'une manière

	générale toutes les opérations liées au courtage et à la vente de produit en matière d'assurance ;
	✦ Les opérations de change ainsi que toutes les opérations ou activités s'y rattachant directement ou indirectement ;
	✦ L'intermédiation en matière de transfert de fonds, aussi bien nationale qu'internationale, au profit du public ainsi que toutes les opérations ou activités s'y rattachant directement ou indirectement ;
	✦ Toutes les opérations de crédit prévues ou à créer ultérieurement par le Dahir portant loi 1-93-147 du 15 Moharrem 1414 (6 juillet 1993) relatif à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et leur contrôle l'agrément conformément aux dispositions dudit Dahir ;
	✦ La réalisation des opérations d'appel public à l'épargne notamment à travers l'émission de titres de créances négociables tels que les bons des sociétés de financement, l'émission d'obligations ou tout autre titre ou instrument financier ou autres, existants ou à créer par la Loi ou les règlements en vigueur ou futurs ;
	✦ La prise de toutes participations directes ou indirectes dans toutes opérations, entreprises, syndicats, associations et sociétés, existantes ou en formation, ayant un objet similaire ou connexe au sien ;
	✦ L'acquisition, la prise à bail et l'équipement de tous immeubles et locaux nécessaires ou simplement utiles aux opérations sociales ;
	Plus généralement, la réalisation de toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités sus énoncées, ou susceptibles de favoriser le développement de la Société.
▪ Capital social : (au 30/06/2011)	MAD 239 449 700 composé de 2 394 497 actions d'une valeur nominale de MAD 100.
▪ Documents juridiques :	Les documents juridiques de la société énumérés dans les articles 141, 145 et 146 de la loi 20-05, notamment les statuts, les procès-verbaux des assemblées générales et les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège social de SALAFIN.
▪ Liste des textes législatifs applicables:	La Société est régie par le droit marocain, la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-05, ainsi que par ses statuts. La Société est régie aussi, de par son activité par le Dahir n° 1-05-178 du 15 moharrem 1427 (14 février 2006) portant promulgation de la loi n°34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés. De par sa cotation à la Bourse de Casablanca, elle est soumise à toutes les dispositions légales et réglementaires relatives aux marchés financiers et notamment : ✦ Le Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse de Casablanca modifié et complété par les lois 34-96, 29-00 et 52-01 ; ✦ Le Règlement Général de la Bourse de Casablanca approuvé par l'Arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°499-98 du 27 juillet 1998 et amendé par l'Arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1960-01 du 30 octobre 2001. Celui-ci a été modifié par l'amendement de juin 2004 entré en vigueur en novembre

2004 ainsi que par l'arrêté n°1268-08 du 7 juillet 2008 ;

- ✦ Le Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété par la loi n°23-01, la loi 36-05 et la loi n°44-06 ;
- ✦ Règlement Général du CDVM tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n°822 08 du 14 avril 2008 ;
- ✦ Dahir n°1-96-246 du 9 janvier 1997 portant promulgation de la loi n°35-96 relative à la création du dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs, modifié et complété par la loi N° 43-02 ;
- ✦ Règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 ;
- ✦ Dahir N° 1-04-21 du 21 avril 2004 portant promulgation de la Loi N° 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier ;

De par son émission de BSF, la société est soumise aux dispositions suivantes :

- ✦ Dahir n°1-95-3 du 24 chaâbane 1415 (26 janvier 1995) portant promulgation de la loi n°35-94 relative à certains titres de créances négociables ;
- ✦ Et, de l'arrêté du ministère des finances et des investissements extérieurs n°2560-95 du 09 octobre 1995 relatif aux titres de créances négociables.

-
- **Régime fiscal depuis le 1^{er} janvier 2008 :** Depuis la loi de finances 2008, SALAFIN est soumise à l'impôt sur les sociétés de 37,0% et à une TVA de 10,0% sauf pour les opérations de location avec option d'achat qui sont soumises à une TVA de 20,0%
 - **Tribunal compétent en cas de litige :** Tribunal de Commerce de Casablanca.
-

II. ACTIVITE & ORGANISATION

1. Historique de SALAFIN :

1997	Création de la société sous la dénomination « SALAFIN » avec pour objet, la réalisation de toutes opérations de financement et de crédit à la consommation ; Démarrage effectif de l'activité en juillet, lancement du crédit Convention et commercialisation des premiers Packages Automobiles « BMCE SALAFAUTO ».
1998	Ouverture de trois desks situés au sein d'agences BMCE à Rabat, Marrakech et Agadir.
1999	Lancement de la carte de crédit « OXYGEN », au profit de la clientèle de BMCE Bank ; Inauguration du desk de Tanger ; Multiplication des packages automobiles.
2000	Commercialisation d'une formule innovante de financement automobile sur le marché : la Location avec Option d'Achat à travers le produit « LOCASALAF » ; Extension de l'offre « OXYGEN » aux clients non affiliés à BMCE Bank ; Prise de participation de SALAFIN dans le capital de la société SUPERDIPLO Maroc S.A., filiale du groupe espagnol SUPERDIPLO Espagne, à hauteur de 25% du capital social.
2001	Lancement d'une formule de crédit destinée aux fonctionnaires : « SALAFWADIF » ; Développement du réseau de distribution direct et indirect via l'ouverture de deux agences à Rabat et Casablanca, et la signature, avec des correspondants, d'accords de partenariat qui portent sur la commercialisation du crédit personnel non affecté et sur le crédit aux fonctionnaires de l'Etat, en contrepartie d'une rémunération ; Abandon progressif du crédit Convention Entreprises ; Lancement du plan d'options au profit du personnel encadrant.
2002	Ouverture d'un Desk SALAFIN à Fès ; Lancement d'un nouveau crédit destiné au financement des primes d'assurances automobiles en partenariat avec AL WATANIYA ; Caravane commerciale organisée dans les villes de Fès, Marrakech, Agadir et Tanger ; Cession de la participation de SALAFIN dans le capital de la société SUPERDIPLO, super marché ; Prise de participation de 10% dans le capital de la société HYPER, supermarché (enseigne Label'vie).
2003	Lancement d'une formule de crédit non affecté « SALAFDIRECT » ; Augmentation de capital réservée aux cadres dirigeants, à travers l'émission de 3 000 actions nouvelles ; Extension de l'objet social de SALAFIN par l'AGE du 28 mai 2003 aux activités de leasing immobilier, aux opérations de change, etc. ; Transfert du siège social, à compter du 30 juin 2003, au Zénith Millenium, Immeuble 8 – Sidi Maârouf à Casablanca.
2004	Lancement de la carte OXYGEN Internationale - première carte de crédit internationale destinée aux particuliers au Maroc ; Développement du concept de cartes privatives.
2005	Crédit levier en partenariat avec Dartawfir pour l'OPV de LYDEC ; Au 31 décembre 2005, SALAFIN compte plusieurs accords de partenariats dans le cadre du développement de son activité, essentiellement dans le secteur de l'automobile (près de 130 concessionnaires auto). Adoption d'une nouvelle orientation stratégique qui vise à diversifier le portefeuille produits de la société en diminuant la part de la LOA et en augmentant la part des crédits personnels. Lancement de la première formule de crédits électroménagers en partenariat avec Hyper S.A.
2006	Lancement du projet Gestion des Crédits Immédiats BMCE Bank ; Création d'un département « Etudes et Scoring » ; Création d'un pôle de service après-vente ; Aboutissement du projet Gestion Electronique des Données (GED) initié en 2004 et visant à la numérisation de tous les dossiers de crédits. Les chargés de clientèle disposent, dorénavant, des dossiers en ligne ; Lancement en avril 2006 du crédit CMR, crédit personnel non affecté octroyé aux retraités affiliés à la Caisse Marocaine de Retraite (CMR). Ce projet entre dans le cadre du protocole d'accord signé avec la CMR en 2005 ; Augmentation de capital réservée aux cadres dirigeants, à travers l'émission de 4 800 actions nouvelles.

2007	Suppression du crédit électroménager – lancé en partenariat avec Hyper S.A – de la gamme de produits de SALAFIN ; Cession de la totalité des parts détenues dans le capital de la société Hyper S.A ; Démarrage du Crédit Immédiat ; Démarrage de la Convention de Distribution SALAFIN- BMCE Bank ; Introduction de SALAFIN à la Bourse de Casablanca.
2008	Passage de la TVA sur les opérations de LOA de 10 à 20 % (Loi de Finance 2008) ; Lancement du produit Easy-Latitudes en partenariat avec DarTawfir ; Lancement de la carte de crédit FLEXY, en partenariat avec BMCE Bank ; Mise en place d'une plateforme de gestion de recouvrement SALAFIN –BMCE Bank pour la clientèle des particuliers.
2009	Augmentation de capital réservée aux cadres dirigeants à travers l'émission d'actions nouvelles pour un montant de M MAD 7,8.
2010	▪ Lancement du produit de type alternatif : Mourabaha Auto ; ▪ Lancement d'un crédit personnel destiné aux retraités du secteur privé en partenariat avec la CIMR ; ▪ Introduction du score comportemental ; ▪ Ouverture d'une agence à Salé ; Développement des synergies avec BMCE Bank à travers : • Le Crédit Personnel, non régi par les conventions entreprises, qui sera élargi à une clientèle particulière conventionnée entre la banque et l'employeur à partir de juin 2010 ; il s'agit des entreprises de taille petite et moyenne uniquement. • Un accord a été arrêté avec la banque pour la mise en place d'une plateforme dédiée à la gestion des opérations de back-office de tous les crédits aux particuliers de la banque. Renforcement du réseau propre SALAFIN à travers la mise en place de conventions et partenariats commerciaux avec certaines marques automobiles, couplées à des formules dédiées au financement des stocks des distributeurs desdites marques.
2011	▪ Lancement de la carte Internet (permet de réaliser des achats à l'international à concurrence de 10 000 Dh par porteur) ; ▪ Mise en place de la plateforme Back Office BMCE de gestion des risques opérationnels par SALAFIN, pour les crédits à la consommation de la Banque (juin 2011) ; ▪ Développement des activités Fees Business de SALAFIN, à travers le développement de partenariats avec des loueurs automobile locaux d'une part et avec des acteurs internationaux d'autre part ; ▪ Ouverture d'un Desk à Nador (mai 2011) et d'un à Tetouan (octobre 2011).

2. Activité de SALAFIN

2-1 Nature de l'activité et portefeuille de produits commercialisés :

L'activité de SALAFIN englobe aussi bien les opérations de crédit classique que les opérations de Location avec Option d'Achat -LOA-, appelée aussi leasing aux particuliers.

La gamme de produits commercialisés par la société se subdivise ainsi en trois familles :

Famille de produit	Produit	Année de lancement	Commentaire
Financement automobile	SALAF AUTO	1997	Un crédit affecté destiné au financement de tous types de véhicules neufs.
	LOCASALAF	2000	Une formule de financement de véhicules de tourisme neufs destinée aux particuliers et aux personnes morales et qui correspond au produit LOA.
	MOURABAH AUTO	2010	Une formule s'inscrivant dans le cadre des produits alternatifs. Celle-ci est destinée au financement automobile. Ainsi, Salafin à la demande de son client, procèdera à l'acquisition de la voiture en vue de la lui revendre à son coût d'acquisition majorée d'une rémunération convenue à l'avance.
personnel	SALAFWADIF	2001	Un crédit réservé aux fonctionnaires entrant dans le cadre de la convention signée avec la Paierie Principale du Royaume.
	SALAFDIRECT	2003	Un crédit à la consommation pour les salariés et retraités du secteur privé et aux professions libérales.
	CMR	2006	Une formule de financement destinée aux retraités de la fonction publique.
	CIM	2007	Les produits CIM sont des produits SALAFIN commercialisés par la BMCE. En 2007, dans le cadre de la convention, la production de ces produits était gérée par la BMCE. Aujourd'hui, SALAFIN gère la production et l'encours des produits CIM.
	CIMR	2010	Une formule dédiée aux salariés du secteur privé affiliés à la CIMR.
Revolving	OXYGEN	1999	Une carte de crédit alimentée d'une réserve d'argent mise à la disposition des clients qui peut être utilisée auprès des commerçants affiliés au réseau « Visa », ou en tant que carte de retrait.
	FLEXY	2008	La carte FLEXY est une carte permettant le retrait et le paiement à hauteur de la ligne de crédit attribuée utilisable au Maroc et à l'étranger et offrant des services au niveau du guichet automatique BMCE.
	CREDIT LEVIER BOURSIER	2004	Cette formule de financement met à la disposition d'une personne physique une ligne de crédit revolving garantie par son portefeuille de titres (actions, obligations). Ce produit est comparable à Easy Latitudes qui, lui, est né d'un partenariat avec Dar Tawfir. Il est à noter que, pour ces deux produits, les titres mis en garantie ne peuvent être vendus avant la désactivation par Salafin de la réserve Revolving y afférente.
	EASY LATITUDES	2008	Lancement du produit Easy-Latitudes en partenariat avec DarTawfir : la facilité Easy Latitudes est une ligne de crédit revolving garantie par les actifs du bénéficiaire en dépôt chez DAR TAWFIR en tant que dépositaire.

2-2 Evolution de l'activité sur les 3 dernières années :

VENTILATION DES FINANCEMENTS OCTROYES PAR PRODUIT (2009-2010)

	2009			2010		
	En M MAD	En %	Var. 09/08	En M MAD	En %	Var. 10/09
Crédit Automobile	548	41,4%	-3,2%	581	52,5%	6,1%
Salaf Auto	287	21,7%	30,5%	194	17,5%	-32,5%
LocaSalaf	261	19,7%	-24,6%	363	32,7%	38,9%
Auto Morabaha	-	-	-	25	2,3%	ND
Crédit Revolving	20	1,5%	-65,5%	-5	-0,4%	-124,8%
Crédits Personnels	756	57,1%	-11,7%	531	48,0%	-29,7%
Salafwadif	111	8,4%	-28,4%	128	11,6%	15,4%
Salafdirect	46	3,5%	4,5%	35	3,1%	-24,6%
CMR	111	8,4%	0,0%	113	10,2%	1,6%
CIM (Crédit Immédiat)	488	36,9%	-10,6%	254	22,9%	-48,0%
CIMR				2	0,2%	ND
Total	1 324	100,0%	-10,5%	1 108	100,0%	-16,3%
Part de marché	8,20%⁷			7,30%⁵		

Source : SALAFIN

En 2010, les financements Auto enregistrent une hausse de 6,1% à MAD 581 et ce, en dépit de la baisse du nombre de véhicules particuliers neufs vendus (-6%). Cette progression s'explique principalement par l'augmentation de 38,9% de LOCASALAF et le lancement du produit alternatif MORABAHA dont la production s'établit à 25 MMAD.

De leur côté, les Crédits Personnels affichent une baisse de près de 30% suite au ralentissement voire la stagnation de la consommation des ménages et au resserrement des conditions d'octroi de crédit suite à une forte dégradation du risque client.

L'activité Revolving a, pour sa part, été fortement impactée par une utilisation inférieure aux remboursements spontanés effectués par les clients.

3. Appartenance au Groupe BMCE

3-1 Présentation succincte de BMCE :

BMCE Bank a été créée par les Pouvoirs Publics le 1^{er} Septembre 1959. La mission essentielle confiée alors à cette banque, outre une activité bancaire dite classique, était de contribuer au développement du commerce extérieur du Maroc.

⁷ Source : Association Professionnelle des Sociétés de Financement –APSF-

BMCE au 30 juin 2011

Dénomination sociale :	Banque Marocaine du Commerce Extérieur, BMCE Bank.
Siège social :	140, avenue Hassan II, Casablanca.
Capital social :	MAD 1 719 634 000 composé de 171 963 400 actions d'une valeur nominale de MAD 10.
Nombre d'actions/droits de vote détenus dans SALAFIN :	1 779 526 actions soit 74,3% au 30 juin 2011
PNB au 30/06/2011 (consolidé)	K MAD 4 055 665
RNPG au 30/06/2011	K MAD 516 898
Total Bilan au 30/06/2011 (consolidé)	K MAD 196 200 649

3-2 Place occupée par SALAFIN au sein du groupe BMCE :

SALAFIN gère pour le compte de BMCE Bank des cartes de crédit (à différencier des cartes de débit⁸) et l'activité Crédits Personnels pour le segment des salariés des secteurs publics et privés, n'entrant pas dans le cadre des conventions avec les employeurs.

3-3 Nature des relations et synergies de SALAFIN avec BMCE:

Plusieurs synergies sont mises en place avec BMCE Bank. Il s'agit notamment de :

- La présence de desks SALAFIN au sein de certaines agences BMCE Bank ;
- La commercialisation par le réseau d'agences BMCE Bank de certains produits SALAFIN ;
- La signature de la convention BMCE Bank portant sur le CREDIT IMMEDIAT.

4. Filiale :

En septembre 2003, dans un souci d'amélioration continue de la qualité de son propre système ainsi que de son parc informatique, SALAFIN a décidé de filialiser son activité informatique en créant une société de service et d'ingénierie informatique dénommée ORUS SERVICES. Détenue à 100% par SALAFIN, ORUS SERVICES réalise l'intégralité de son chiffre d'affaires avec sa société mère.

⁸ La carte de crédit est une réserve d'argent permanente mise à disposition du client, dans le cadre d'un crédit revolving, à la différence de la carte de débit qui est un moyen de paiement associé au compte chèque du client et distribué exclusivement par la banque.

Données au 31 décembre 2010

↗ Dénomination	ORUS SERVICES
↗ Objet social	Services et Ingénierie Informatique
↗ Siège social	SALAFIN - Zenith Millenium, immeuble 8, Sidi Maarouf – Casablanca – Maroc
↗ Montant du capital détenu	MAD 300 000
↗ Nombre d'actions détenues	3 000
↗ % du capital détenu par SALAFIN	100%
↗ % des droits de vote détenu	100%
↗ Chiffre d'affaires 31 décembre 2010	K MAD 5 624,2
↗ Résultat net 31 décembre 2010	K MAD 1 116
↗ Montant des dividendes perçus par SALAFIN au titre de l'exercice 2010	0 MAD

Source : SALAFIN

5. Organisation et Contrôle

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29/06/2000, SALAFIN est gérée par un Directoire et par un Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de douze membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion. Les membres du Conseil de Surveillance, personnes physiques ou morales, sont nommés au cours de la vie sociale par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, parmi les actionnaires.

5-1 Composition du conseil de surveillance :

Membres du conseil de surveillance	Fonction	Date du dernier renouvellement	Expiration du mandat
Othman BENJELLOUN	Président du Conseil de Surveillance	2009	AGO statuant sur les comptes 2012
Brahim BENJELLOUN TOUIMI	Vice président du Conseil de Surveillance	2009	AGO statuant sur les comptes 2012
Driss BENJELLOUN	Membre permanent du Conseil de Surveillance	2010 ⁹	AGO statuant sur les comptes 2012
Mohammed BENNANI-SMIREs	Membre permanent du Conseil de Surveillance	2010	AGO statuant sur les comptes 2012
Mamoun BELGHITI	Membre permanent du Conseil de Surveillance	2009	AGO statuant sur les comptes 2012

Source : SALAFIN

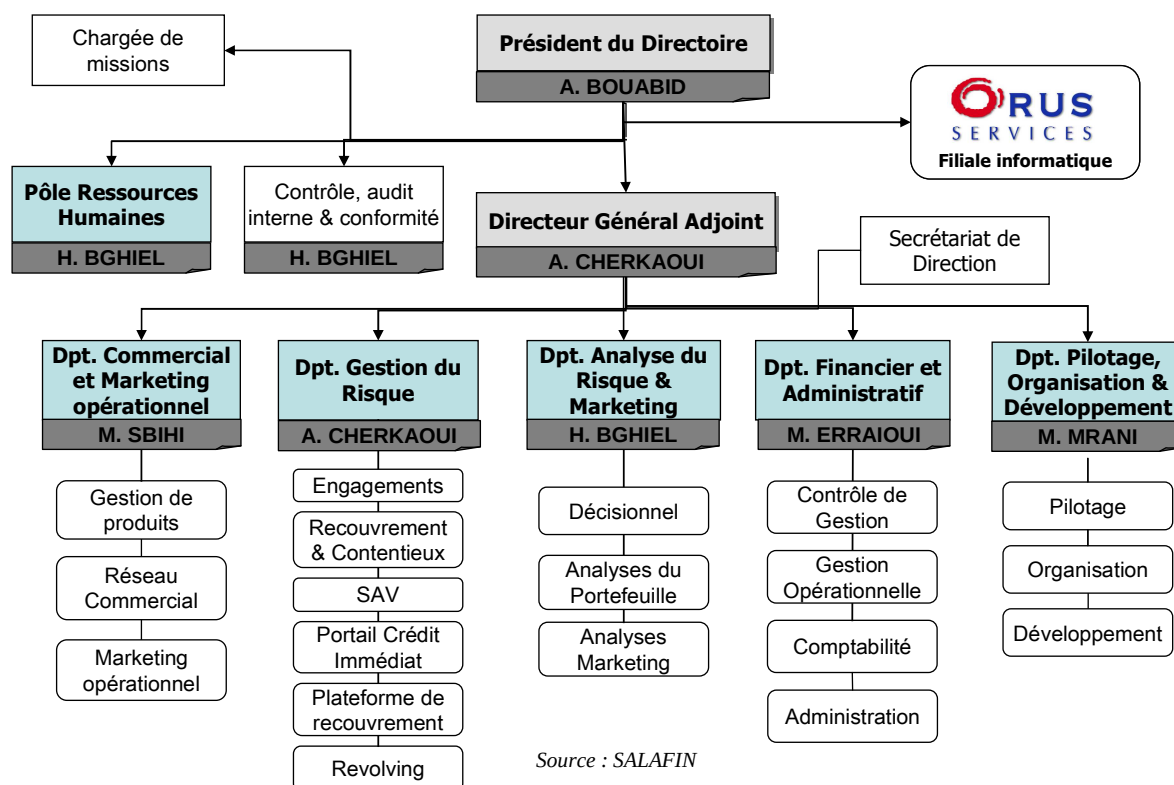
⁹ Il s'agit de la première année de nomination de Driss BENJELLOUN.

5-2 Composition du Directoire :

Membres du Directoire	Fonction	Date de 1 ^{ère} nomination	Date de renouvellement de mandat	Expiration du mandat
Amine BOUABID	Président du Directoire	2000	2009	AGO statuant sur les comptes 2014
Aziz CHERKAOUI	Directeur Général Adjoint, Membre du Directoire, Chargé de la Direction du Risque & des Engagements	2000	2009	AGO statuant sur les comptes 2014
Mohammed ER-RAIOUI	Membre du Directoire, Chargé de la Direction Financière & Administrative	2000	2009	AGO statuant sur les comptes 2014
Mohammed SBIHI	Membre du Directoire, Chargé de la Direction Commerciale & Marketing	2000	2009	AGO statuant sur les comptes 2014
Hatim BGHIEL	Membre du Directoire, Chargé de la Direction Analyses et Risques Marketing	2009	-	AGO statuant sur les comptes 2014

Source : SALAFIN

ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DE SALAFIN AU 31 DECEMBRE 2011



Source : SALAFIN

5-3 Descriptif des attributions :

1. Département Commercial et Marketing (DCM) :

La mission du département Commercial et Marketing est d'assurer l'avant vente, la communication et la gestion du Réseau Interne de SALAFIN (RIS). Il se structure en trois pôles distincts :

- Le Pôle « Réseau » est dédié à la gestion et la coordination des actions sur l'ensemble des 11 points de vente propres ;
- Le Pôle « Marketing » est, en collaboration avec les responsables produits, en charge de l'ensemble des campagnes de communication et de marketing menées par SALAFIN ;
- Le Pôle « Gestion de Produits » est composé des 3 divisions (Automobile, Crédit personnel et Revolving) se chargeant chacune du suivi, de la mise en place de promotions et du recrutement de nouveaux apporteurs d'affaires.

En outre, le département Commercial et Marketing s'occupe de la veille concurrentielle et technologique et du lancement de nouveaux produits en collaboration avec le Département Développement et Organisation.

2. Département Gestion du Risque (DGR) :

L'organisation du département découle en grande partie de la restructuration entamée en 2005. En effet, cette restructuration a consisté à séparer l'entité en charge du risque fonctionnel (politique d'octroi, *scoring*, règles de gestion) de celle en charge de la gestion opérationnelle des risques (acceptation, service client, recouvrement) garantissant par là leur indépendance. Ainsi deux départements ont vu le jour : le département Gestion du Risque et le département Analyse risque et marketing.

La mission du département Gestion du Risque est de gérer les aspects opérationnels du risque. Il intervient dans toutes les étapes de la vie d'un dossier de crédit : octroi, Service Après Vente (SAV) et recouvrement. Il regroupe les trois pôles d'activité suivants :

- Le Pôle « Engagements » est dédié au contrôle et à la validation des dossiers de crédit ainsi qu'à la production. Ce pôle est également en charge de l'optimisation des délais de traitement ;
- Le Pôle « SAV » ou « service clientèle » est dédié à la relation client « post production » (gestion des constitutions de garanties, des remboursements anticipés et des mains levées) ;
- Le Pôle « Risque Curatif » est dédié au recouvrement amiable et contentieux ainsi qu'à la réalisation des garanties.

Depuis la signature de la convention BMCE Bank en 2006, ce département est également en charge d'assister le réseau bancaire, de gérer le back office, les acceptations manuelles et la gestion préventive des risques opérationnels inhérents à la délégation d'octroi de crédit au niveau des agences BMCE. Dans cette optique, une 4^{ème} division entièrement dédiée au CREDIT IMMEDIAT est créée en 2007.

3. Département Analyse du Risque et Marketing (DARM) :

La mission du département Analyse est de piloter le niveau de risque pour chaque produit en mettant en place les outils et les règles nécessaires à cet effet. Il est organisé par fonction :

- La fonction « Décisionnel » est dédiée à la gestion des outils et des systèmes experts d'aide à la décision ;
- La fonction « *Portfolio Management* » est en charge des études risques approfondies sur les portefeuilles clientèle ;
- La fonction « Analyses Marketing » est dédiée aux études notamment liées à la fidélisation, au *cross-selling* et à la pré-attribution ;

En 2010, la Société a amélioré sa Gestion du Risque à travers :

- Le renforcement des équipes de recouvrement ;
- Le développement en interne d'un nouvel outil de gestion du curatif (Recouvrement & Contentieux) ;
- La sensibilisation des équipes commerciales aux facteurs risques.

4. Département Financier et Administratif (DFA) :

La mission du département Financier et Administratif est d'assurer l'ensemble des tâches administratives et comptables, de gérer les flux opérationnels et de veiller au maintien des équilibres financiers de la société. L'organisation du département repose sur quatre fonctions :

- La fonction « Comptabilité » est dédiée au passage des écritures, à la gestion de la trésorerie et aux *reporting* réglementaires ;
- La fonction « Opérations » gère l'ensemble des flux opérationnels tels que les débloquages de crédits, la gestion des prélèvements et les commissions des vendeurs ;
- La fonction « Contrôle de gestion » veille à la mise en place de la politique d'adossement des emplois aux ressources en plus des tâches classiques ;
- La fonction « Administration » gère l'ensemble des opérations de paie et les tâches administratives relatives au personnel.

5. Département Pilotage, Organisation & Développement et Organisation (DDO) :

La mission du département Développement et Organisation est le pilotage des nouveaux projets, la mise en place et le suivi des procédures internes et la mise en place des formations nécessaires. Ce département s'appuie sur quatre pôles :

- Le pôle « Organisation » est dédié à la conception, la rédaction et le contrôle des procédures internes ;
- Le pôle « Pilotage » gère la mise en place des plans de formation du personnel en concertation avec les autres départements ;
- Le pôle « Développement » est en charge de la gestion de nouveaux produits (de la conception au lancement), de la gestion de la tarification ainsi que de la construction du Business Plan.

En 2011, une entité Pilotage a été ajoutée au Développement et à l'Organisation. Le Département est désormais dénommé Pilotage, Organisation et Développement. Cette entité a pour mission la mise en place d'indicateurs pertinents permettant le suivi de l'activité.

Collaborant avec l'ensemble des départements en général, et avec le Contrôle Interne en particulier, le département Pilotage, Développement et Organisation assure, en outre :

- Le suivi de l'organisation, à travers la conception, la rédaction et le contrôle des procédures internes ;
- La gestion de projets et de partenariats relatifs au lancement de nouveaux produits ;
- La mise en place des plans de formation du personnel en concertation avec les autres départements.

III. REPARTITION DU CAPITAL

Au 30 juin 2011, le capital social de SALAFIN s'établit à MAD 239 449 700 composé de 2 394 497 actions d'une valeur nominale de MAD 100.

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	En % du Capital	En % des droits de vote
BMCE Bank	1 779 526	74,3%	74,3%
Personnel SALAFIN	41 425	1,7%	1,7%
Autres membres du CS	80	-	-
RCAR	122 359	5,1%	5,1%
Flottant en bourse	451 107	18,8%	18,8%
Total	2 394 497	100%	100%

Source : SALAFIN

Le capital de SALAFIN est détenu à hauteur de 74,3% par sa maison mère BMCE Bank, de 1,7% par son personnel et de 5,1% par la RCAR. Le flottant en Bourse représente quant à lui 18,8% du capital.

IV. EVENEMENTS RECENTS ET PERSPECTIVES

1. Evénements récents

Les principaux faits ayant marqué l'activité de SALAFIN au cours du premier semestre 2011 résident dans :

- Le resserrement des conditions de financement des sociétés de crédit suite à l'assèchement des liquidités à travers le ralentissement de la croissance de la consommation des ménages qui se traduit par (i) la baisse des ventes de véhicules et la montée des risques.
- La poursuite des synergies Salafin – BMCE :
 - Des actions de formation, d'animation et de suivi des performances commerciales du réseau ont été menées par BMCE et Salafin pour la commercialisation des crédits immédiats et de la carte FLEXY ;
 - Une gestion des crédits immédiats conventionnés (distingués « Soft Conventions ») par Salafin ;
 - Des projets de mise en place d'un portail de crédit à la consommation, ainsi que d'une plateforme de conformité ;
 - Des opérations de Cross-selling « Crédits immédiats & Cartes FLEXY » ;
 - Un projet de lancement de « crédits immédiats Auto » pour BMCE Bank.
- Importants efforts dans la gestion du risque :

- Renforcement des équipes de recouvrement;
- Déploiement du nouveau SI du recouvrement & contentieux;
- Mise en place de tarifications modulées par risque client;
- Mise à jour des processus d'habilitations du réseau BMCE liées au taux de conformité des dossiers ;
- Sensibilisation des équipes commerciales aux facteurs risques.

2. Analyse du bilan

	2009	2010		S1 2011	
	En KMAD	En KMAD	Var. 10/09	En K MAD	Var. S1-11/2010
Actif					
Trésorerie actif	4	9	125,0%	7	-22,2%
Créances sur la clientèle	2 001 935	1 994 793	-0,4%	1 833 168	-8,1%
Titres de transaction et de placement	19 722	6 176	-68,7%	9 805	58,8%
Autres actifs	65 935	91 284	38,4%	133 891	46,7%
Titres de participation et emplois assimilés	303	303	0,0%	301	-0,7%
Immobilisations données en crédit bail	1 131 463	1 127 092	-0,4%	1 240 400	10,1%
Autres immobilisations	31 849	60 977	91,5%	59 512	-2,4%
Total Actif	3 251 212	3 280 635	0,90%	3 277 084	-0,1%
Passif					
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	636 054	372 024	-41,5%	354 359	-4,7%
Dépôts de la clientèle	26 479	187 070	NS	292 443	56,3%
Titres de créances émis	1 384 452	1 598 891	15,5%	1 476 029	-7,7%
Autres passifs	609 080	517 679	-15,0%	585 934	13,2%
Provisions pour risques et charges	-	-	-	0	-
Provisions réglementées	18 147	8 959	-50,6%	5 286	-41,0%
Capitaux propres	577 000	596 013	3,3%	563 032	-5,5%
Total Passif	3 251 212	3 280 635	0,90%	3 277 084	-0,1%

Source : SALAFIN

2010 vs 2009

Actif :

A fin 2010, le total de l'actif de SALAFIN enregistre une légère croissance de 0,9% par rapport à l'exercice 2009, s'affichant à MAD 3 280,6 millions. Cette hausse résulte essentiellement de :

- L'augmentation des autres actifs de 38,4% à MAD 91,3 millions principalement sous l'effet (i) de l'accroissement du compte Etat débiteur de MAD 15,2 millions suite à la progression en fin d'année de l'activité LOA et de (ii) L'accroissement du Compte de Régularisation Actif suite à la capitalisation et à l'amortissement des frais de dossiers sur les nouveaux financements accordés ;
- L'augmentation des autres immobilisations, correspondant principalement aux investissements consentis dans le cadre de l'extension du siège de SALAFIN (acquisition d'un terrain pour MAD 4,2 millions et de bureaux administratifs pour un montant de MAD 21,9 millions), de 91,5% à MAD 60,9 millions (contre MAD 31,9 millions en 2009 et MAD 34,5 millions en 2008). Ces dernières contribuent, à fin 2010, à hauteur de 1,9% dans le total du bilan ;

- La baisse des créances sur la clientèle de 0,4% suite au resserrement des conditions d'octroi de crédit ;
- Le recul des encours de crédit bail de 0,4% en 2010 à l'issue de l'augmentation du taux de TVA sur LOA à 20% depuis 2008 et le recul, par conséquent, de la production de LOCASALAF ;
- La baisse des titres de transaction et de placement à hauteur de 68,7% suite à la vente des actions SALAFIN acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions. La valeur des titres en auto détention au 31/12/2010 s'élève à MAD 6,2 millions.

La structure du bilan met en évidence la prépondérance, en 2010, de l'encours qui représente 95,2% du total bilan (contre 96,4% en 2009).

Passif :

Les dettes envers les établissements de crédit et les titres de créances émis constituent l'essentiel du passif de la société, y contribuant à hauteur de 60,1% en 2010 contre 62,1% en 2009. Profitant de la baisse des taux d'intérêt amorcée depuis 1997, SALAFIN privilégie le financement de sa croissance par des lignes de découverts bancaires et par le recours au marché financier à travers l'émission de bons de société de financement. Durant l'année 2010, SALAFIN diminue sa dette bancaire de 41,5% à MAD 372,0 millions et augmente son stock de titres de créances de 15,5% à MAD 1 598,9 millions en raison du coût de financement moins élevé sur le marché de la dette privée. La part des titres de créances émis s'établit ainsi à 48,7% en 2010 contre 42,6% en 2009 et 31,5% un an auparavant grâce à la réalisation de nouvelles émissions de BSF pour un montant net de MAD 204 millions. Le poids des dettes envers les établissements de crédit et assimilés passe pour sa part de 19,6% en 2009 à 11,3% en 2010.

En 2010, les dépôts clientèle augmentent à MAD 187,1 millions contre MAD 26,5 millions en 2009 suite à la comptabilisation des avances LOA au niveau de ce compte alors qu'elles étaient comptabilisées en 2008 au niveau du compte autres passifs. De cet fait, le compte « autres passifs » affiche une baisse de 15,0% en 2010 et de 15,9% en 2009.

Les provisions réglementées font l'objet, en 2010, d'une reprise de MAD 9,5 millions correspondant à une reprise sur provisions pour investissements.

En 2010, les autres passifs baissent de 15,0% et s'établissent à MAD 517,7 millions. Cette baisse est due au recul du poste « créditeurs divers », composé essentiellement des dettes vis-à-vis des fournisseurs concessionnaires automobiles, de l'Etat créancier, conséquence directe du ralentissement des financements LOA.

Les capitaux propres augmentent de 3,3% en 2010 correspondant au reliquat résultat net 2009 non distribué.

S1 2011 vs 2010

Actifs :

Au 30/06/2011, le total actif s'élève à MAD 3 277 millions en léger repli de 0,1% par rapport à fin 2010. Cette quasi-stagnation résulte notamment de la baisse de 8,1% des créances sur la clientèle qui a été compensée par la hausse de 10,1% des immobilisations données en crédit bail.

L'encours de crédit, composé des créances sur la clientèle et des immobilisations données en crédit-bail, occupe toujours une place prépondérante dans le bilan. En effet, le total de ces deux postes accapare 93,8% du total actif (vs. 95,2% en 2010).

Passifs :

Les « titres de créances émis » et les « dettes envers les établissements de crédits assimilés » sont les principales composantes du passif de SALAFIN et en représentent près de 55,9% contre 60,1% à fin décembre 2010. Pour leur part, les « dépôts à la clientèle » affichent une progression de 56,3% à MAD 292, 4 millions au 30/06/2011. Les « autres passifs » s'apprécient, quant à eux, de 13,2% à MAD 585,9 millions.

3. Analyse compte de résultat

MAD millions	2009	2010	Var.
Indicateurs Compte de Résultat			
Marge d'intérêt	134,6	154,4	14,68%
Résultat des opérations de crédit-bail	142,2	132,8	-6,62%
Marge sur commissions	-13,9	-8,8	-36,37%
Produit Net Bancaire	269,2	287,8	6,89%
Charges générales d'exploitation	69,4	77,0	10,88%
Coefficient d'exploitation ¹⁰	25,8%	26,7%	+0,9 pts
Résultat Brut d'Exploitation	201,3	215,5	7,04%
Dotations nettes aux provisions pour Créances en Souffrance	50,4	70,2	39,37%
Résultat Net	101,0	100,4	-0,57%

Source : SALAFIN

2010 vs 2009

En 2010, le PNB inscrit une performance de +6,89% à MAD 287,8 millions, recouvrant (i) une appréciation de 14,68% de la marge d'intérêt à MAD 154,4 millions et (ii) un retrait de 6,62% du résultat des opérations de crédit-bail et de location à MAD 132,8 millions. De ce fait, la contribution de l'activité LOA dans le Produit Net Bancaire s'établit à 46,1%, contre 52,8% en 2009.

En revanche, les frais généraux s'alourdissent de 10,9% à MAD 77,0 millions. Cette situation résulte de la hausse des postes (i) charges du personnel de 8,2%, suite à l'augmentation de l'effectif de 173 à 189 personnes à fin 2010, (ii) impôts et taxes de 79,3% et (iii) charges externes de 11,5% constituée principalement de rémunérations d'intermédiaires et honoraires (MAD 22 millions en 2010 contre MAD 19 millions en 2009). Dans ce sillage, le coefficient d'exploitation ressort en hausse de près de 1 point demeurant toutefois à un niveau compétitif de 26,7%.

Au final, et subissant la hausse de 39,4% des dotations nettes aux provisions pour les créances en souffrances à MAD 70,2 millions, le résultat net ressort en quasi-stagnation à MAD 100,4 millions, correspondant à un RoE de 16,8% en 2010 (vs.17, 5% en 2009). Le recul de 0,7 points du ratio de rentabilité financière s'explique par la baisse du résultat net de 0,6% à MAD 100,4 millions conjuguée à l'accroissement des fonds propres de 3,3% à MAD 596 millions. Pour sa part, le ratio de solvabilité¹¹ se fixe à 19,9%, largement supérieur au minimum réglementaire de 10%.

¹⁰ Rapport entre les charges générales d'exploitation et le PNB.

¹¹ Rapport entre les fonds propres et assimilés et les risques encourus.

Analyse du CPC semestriel :

MAD millions	S1 2010	S1 2011	Var.
Indicateurs Compte de Résultat			
Marge d'intérêt	78,1	76,5	-2,0%
Résultat des opérations de crédit-bail	65,1	65,5	+0,6%
Marge sur commissions	-5,4	-4,6	-14,8%
Produit Net Bancaire	143,5	142,1	-1,0%
Charges générales d'exploitation	39,9	41,7	+4,5%
Coefficient d'exploitation ¹²	27,8%	29,3%	+1,5 points
Résultat Brut d'Exploitation	106,3	102,3	-3,8%
Dotations nettes aux provisions pour Créances en Souffrance	32,8	31,6	-3,7%
Résultat Net	53,8	48,4	-10,0%

S1-2011 vs S1-2010

Au terme du premier semestre 2011, SALAFIN affiche un PNB en recul de 1,0% à MAD 142,1 millions, suite notamment au repli de 2,0% de la marge d'intérêt à MAD 76,5 millions.

Pour leur part, les charges générales d'exploitation s'alourdissent de 4,5% pour se fixer à MAD 41,7 millions, établissant ainsi le coefficient d'exploitation à 29,3% (vs. 27,8% une année auparavant). Le RBE semestriel se déprécie, quant à lui, de 3,8% à MAD 102,3 millions.

Côté gestion des risques, les dotations nettes aux provisions pour créances en souffrance reculent de 3,7% à MAD 31,6 millions pour un total de créances recouvertes de MAD 111 millions.

Enfin, la capacité bénéficiaire ressort en contraction de 10,0% à MAD 48,4 millions.

4. Axes de développement stratégique de SALAFIN

Sur le plan commercial

Les principales directives du Plan d'Action 2007-2010 ont été respectée, à savoir (i) le maintien d'un niveau de TRI élevé, (ii) la poursuite de la politique de diversification de production entre les différentes familles de produit et (iii) le maintien de la position concurrentielle sur les segments phares de la société.

Salafin a lancé, en outre, deux nouveaux produits en 2010 :

- Le crédit CIMR qui est destiné aux salariés du secteur privé ;
- Le produit Mourabaha auto qui représente le premier produit de financement alternatif lancé par Salafin.

Gestion du risque

La société tire les enseignements de son expérience sur le marché en redéfinissant les niveaux de risque acceptables sur les dossiers de crédit :

- Une sélectivité rationnelle et rigoureuse des nouveaux dossiers ;
- Le maintien d'actions intenses de recouvrement, afin de purger l'historique douteux.

¹² Rapport entre les charges générales d'exploitation et le PNB.

PARTIE IV : DONNEES COMPTABLES

I. PRINCIPALES REGLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes de SALAFIN sont établis, conformément au plan comptable des établissements de crédit agréé par Bank Al Maghrib.

Les principes comptables essentiels retenus pour la préparation des comptes sont ceux du PCEC. Ils se résument comme suit :

Immobilisations incorporelles & corporelles

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations est calculé selon le mode dégressif, les taux actuellement en vigueur sont les suivants :

	Taux linéaires	Taux dégressifs
Immobilisations incorporelles (<i>logiciels informatiques</i>)	25%	37,5%
Installations techniques	20% et 25%	37,5% et 40%
Matériel de transport	25%	37,5%
Mobilier de bureau	10%	30%
Matériel de bureau	25% et 50%	37,5% et 50%
Agencements, Aménagements divers	10%,20% et 50%	30%,40% et 50%

L'amortissement dérogatoire qui correspond à l'excédent d'amortissement dégressif par rapport à l'amortissement linéaire est enregistré dans le compte provision pour amortissements dérogatoires (rubrique provisions réglementées).

Immobilisations données en crédit bail

Les immobilisations acquises par SALAFIN et données en crédit-bail à sa clientèle sont inscrites à l'actif à leur coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations données en crédit-bail est calculé sur la durée du contrat de location.

En ce qui concerne les dépôts de garanties reçus dans le cadre de la location avec option d'achat (LOA), ils sont répartis également en fonction de la durée du contrat de location.

Crédit-bail ou leasing

Les immobilisations exploitées par SALAFIN dans le cadre de contrats de crédit-bail ne sont pas, conformément au CGNC, activées au bilan.

Crédit à la clientèle et revenus correspondants

Les contrats de crédit définissent les conditions de remboursement du principal et de règlement des intérêts.

Les échéances sont mensuelles et constantes suivant le tableau d'amortissement pour les crédits amortissables.

Les crédits sont remboursables sur une période qui varie entre 6 et 48 mois, ils sont classés par branche d'activité :

- Crédit classique : (Amortissable Crédit Auto/Crédit Personnel) ;
- Crédit revolving : (Non amortissable) ;

La classification des créances en souffrance, pour les crédits amortissables, se fait de la manière suivante :

- Sont considérées comme des «créances pré-douteuses», les crédits dont le nombre d'échéances impayées varie entre trois et cinq.
- Sont classées en «créances douteuses» les crédits dont le nombre d'échéances non réglées varie entre six et huit.
- Sont classées en «créances compromises» les crédits dont neuf échéances et plus ne sont pas honorées.

En matière de provisionnement des créances en souffrance, SALAFIN adopte les taux suivants :

Classification	Nombre d'impayés		Taux minimum de provisionnement	
	SALAFIN	BAM	SALAFIN	BAM
Créances pré-douteuses	3	4	50%	20%
Créances douteuses	6	7	70%	50%
Créances compromises	9	9	100%	100%

Source : SALAFIN

Les provisions d'exploitation pour dépréciation des comptes clients sont calculées individuellement sur la base des créances clients à la date d'arrêté des comptes. Ces créances comprennent les éléments suivants :

- Le capital restant dû ;
- Les mensualités impayées.

La base de calcul de la provision tient également compte des règlements subséquents intervenant entre la date d'arrêté des comptes et leur date de clôture, d'un abattement correspondant à la valeur de cession probable des véhicules et, s'il y'a lieu, des avances clients.

Les intérêts afférents aux créances en souffrance sont comptabilisés en tant qu'agios réservés conformément au plan comptable des établissements de crédit.

Provision pour investissement

SALAFIN a constitué en franchise d'impôt une provision pour investissement, et ce conformément aux dispositions de la loi relative à l'IS.

Impôt sur les sociétés

SALAFIN est soumise, à l'instar des établissements de crédit, à l'impôt sur les sociétés au taux de 39,6%. Ce taux a été ramené à 37% depuis le 1^{er} janvier 2008.

II. ETATS DE SYNTHESE

- **Bilans et Hors bilans de S1-2011/2010/2009**
- **Compte de produits et charges S1-2011/2010/2009**
- **État des soldes de gestion S1-2011/2010/2009**
- **Tableau des flux de trésorerie S1-2011/2010/2009**
- **État des informations complémentaires**
 - ☞ Etat des dérogations ;
 - ☞ Etat des changements de méthodes ;
 - ☞ Tableau des créances sur les établissements de crédits et assimilés ;
 - ☞ Tableau des créances sur la clientèle des deux derniers exercices ;
 - ☞ Tableau des titres de participation et emplois assimilés des deux derniers exercices ;
 - ☞ Tableau des immobilisations données en crédit bail en location avec option d'achat et en location simple ;
 - ☞ Tableau des immobilisations corporelles et incorporelles ;
 - ☞ Tableau des plus ou moins values sur cessions ou retraits d'immobilisations ;
 - ☞ Tableau des dettes envers les établissements de crédit et assimilés ;
 - ☞ Tableau des dépôts de la clientèle ;
 - ☞ Tableau des provisions des deux derniers exercices ;
 - ☞ Tableau de valeurs et sûretés reçues et données en garantie ;
 - ☞ Tableau de concentration des risques sur un même bénéficiaire des deux derniers exercices ;
 - ☞ Tableau de répartition du capital ;
 - ☞ Tableau d'affectation des résultats intervenus au cours des deux derniers exercices ;
 - ☞ Tableau des datations et événements postérieurs au dernier exercice clos.

➤ **Bilans et Hors bilans de 2009, 2010 et S1 2011**

		en milliers de DH	
ACTIF	30/06/2011	31/12/2010	
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	7	9	
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	0	0	
. A vue	0	0	
. A terme			
Créances sur la clientèle	1 833 168	1 994 793	
. Crédits de trésorerie et à la consommation	1 739 387	1 909 168	
. Crédits à l'équipement		0	
. Crédits immobiliers		0	
. Autres crédits	93 781	85 625	
Créances acquises par affacturage		0	
Titres de transaction et de placement	9 805	6 176	
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		5	
. Autres titres de créance		0	
. Titres de propriété	9 805	6 172	
Autres actifs	133 891	91 284	
Titres d'investissement	0	0	
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		0	
. Autres titres de créance		0	
Titres de participation et emplois assimilés	301	303	
Créances subordonnées		0	
Immobilisations données en crédit-bail et en location	1 240 400	1 127 092	
Immobilisations incorporelles	9 859	11 213	
Immobilisations corporelles	49 653	49 764	
Total de l'Actif	3 277 084	3 280 635	

BILAN

AU 31/12/2010

		en milliers de DH	
ACTIF	31/12/2010	31/12/2009	
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	9	4	
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	0		
. A vue	0		
. A terme			
Créances sur la clientèle	1 994 793	2 001 935	
. Crédits de trésorerie et à la consommation	1 909 168	1 902 246	
. Crédits à l'équipement	0		
. Crédits immobiliers	0		
. Autres crédits	85 625	99 689	
Créances acquises par affacturage	0		
Titres de transaction et de placement	6 176	19 722	
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	5	530	
. Autres titres de créance	0		
. Titres de propriété	6 172	19 192	
Autres actifs	91 284	65 935	
Titres d'investissement	0		
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0		
. Autres titres de créance	0		
Titres de participation et emplois assimilés	303	303	
Créances subordonnées	0		
Immobilisations données en crédit-bail et en location	1 127 092	1 131 463	
Immobilisations incorporelles	11 213	6 919	
Immobilisations corporelles	49 764	24 930	
Total de l'Actif	3 280 635	3 251 212	

➤ Bilans et Hors bilans de 2009, 2010 et S1 2011

BILAN PASSIF

en milliers de DH

PASSIF	30/06/2011	31/12/2010
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		0
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	354 359	372 024
. A vue	354 301	370 692
. A terme	58	1 332
Dépôts de la clientèle	292 443	187 070
. Comptes à vue créditeurs		
. Comptes d'épargne		
. Dépôts à terme		
. Autres comptes créditeurs	292 443	187 070
Titres de créance émis	1 476 029	1 598 891
. Titres de créance négociables	1 476 029	1 598 891
. Emprunts obligataires	0	0
. Autres titres de créance émis		
Autres passifs	585 934	517 679
Provisions pour risques et charges	0	0
Provisions réglementées	5 286	8 959
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées		
Ecart de réévaluation		
Réserves et primes liées au capital	275 149	256 138
Capital	239 450	239 450
Actionnaires. Capital non versé (-)		
Report à nouveau (+/-)		
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	0	0
Résultat net de l'exercice (+/-)	48 433	100 425
Total du Passif	3 277 084	3 280 635

BILAN

AU 31/12/2010

en milliers de DH

PASSIF	31/12/2010	31/12/2009
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	0	
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	372 024	636 054
. A vue	370 692	635 576
. A terme	1 332	477
Dépôts de la clientèle	187 070	26 479
. Comptes à vue créditeurs		
. Comptes d'épargne		
. Dépôts à terme		
. Autres comptes créditeurs	187 070	26 479
Titres de créance émis	1 598 891	1 384 452
. Titres de créance négociables	1 598 891	1 384 452
. Emprunts obligataires	0	
. Autres titres de créance émis		
Autres passifs	517 679	609 080
Provisions pour risques et charges	0	
Provisions réglementées	8 959	18 147
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées		
Ecart de réévaluation		
Réserves et primes liées au capital	256 138	236 594
Capital	239 450	239 450
Actionnaires. Capital non versé (-)		
Report à nouveau (+/-)		
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	0	
Résultat net de l'exercice (+/-)	100 425	100 956
Total du Passif	3 280 635	3 251 212

➤ **Bilans et Hors bilans de 2009, 2010 et S1 2011**

HORS BILAN

en milliers de DH

HORS BILAN	30/06/2011	31/12/2010
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>	78 570	80 167
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	78 570	80 167
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle		
Titres achetés à réméré		
Autres titres à livrer		
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>	700 641	682 976
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	700 641	682 976
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers		
Titres vendus à réméré		
Autres titres à recevoir		

HORS BILAN 31/12/2010

en milliers de DH

HORS BILAN	31/12/2010	31/12/2009
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>	80 167	126 498
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	80 167	126 498
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle		
Titres achetés à réméré		
Autres titres à livrer		
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>	682 976	418 946
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	682 976	418 946
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers		
Titres vendus à réméré		
Autres titres à recevoir		

➤ **Compte de produits et charges 2009, 2010 et S1 2011**

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

en milliers de DH

	30/06/2011	30/06/2010
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	412 629	463 561
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	0,00	0
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	111 524	115 059
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	0	0
Produits sur titres de propriété	29,64	0
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	293 530	338 041
Commissions sur prestations de service	2 721	4 666
Autres produits bancaires	4 824	5 796
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	270 563	320 071
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	2 030	2 955
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	0	0
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	32 973	33 999
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	228 049	272 897
Autres charges bancaires	7 511	10 220
PRODUIT NET BANCAIRE	142 066	143 491
Produits d'exploitation non bancaire	1 927	1 701
Charges d'exploitation non bancaire	0	0
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	41 684	39 938
Charges de personnel	12 409	10 716
Impôts et taxes	591	926
Charges externes	25 256	25 296
Autres charges générales d'exploitation	0	0
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	3 429	2 999
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	32 349	33 335
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	31 568	33 280
Pertes sur créances irrécouvrables	0	0
Autres dotations aux provisions	780	55
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	4 997	9 276
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	0	466
Récupérations sur créances amorties	0	0
Autres reprises de provisions	4 997	8 810
RESULTAT COURANT	74 956	81 195
Charges non courantes	149	246
RESULTAT AVANT IMPOTS SUR LES RESULTATS	74 823	81 001
Impôts sur les résultats	26 389	27 195
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	48 433	53 806

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES AU 31/12/2010

en milliers de DH

	31/12/2010	31/12/2009
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	898 620	1 028 307
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	0	
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	232 567	209 259
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	0	
Produits sur titres de propriété	0	24
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	645 635	804 681
Commissions sur prestations de service	10 134	6 734
Autres produits bancaires	10 285	7 609
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	610 865	759 140
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	7 262	20 829
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	0	
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	70 952	53 837
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	512 851	662 508
Autres charges bancaires	19 801	21 965
PRODUIT NET BANCAIRE	287 755	269 167
Produits d'exploitation non bancaire	3 635	2 498
Charges d'exploitation non bancaire	0	
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	76 954	69 370
Charges de personnel	22 507	20 799
Impôts et taxes	1 406	784
Charges externes	46 477	41 670
Autres charges générales d'exploitation	0	0
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	6 563	6 118

➤ **Compte de produits et charges 2009, 2010 et S1 2011**

**COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES
AU 31/12/2010**

en milliers de DH

	31/12/2010	31/12/2009
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	93 833	62 056
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	71 751	60 696
Pertes sur créances irrécouvrables	21 782	
Autres dotations aux provisions	300	1 360
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	33 806	17 141
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	23 291	10 311
Récupérations sur créances amorties	0	
Autres reprises de provisions	10 515	6 830
RESULTAT COURANT	154 410	157 380
Produits non courants	65	55
Charges non courantes	356	1 422
RESULTAT AVANT IMPOTS SUR LES RESULTATS	154 119	156 013
Impôts sur les résultats	53 694	55 057
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	100 425	100 956

➤ Etat des soldes de gestion 2009, 2010 et S1 2011

ETAT DES SOLDES DE GESTION (ESG)

I - TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS

en milliers de DH

	30/06/2011	30/06/2010
+ Intérêts et produits assimilés	111 524	115 059
- Intérêts et charges assimilées	35 004	36 954
MARGE D'INTERET	76 521	78 105
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	293 530	338 041
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	228 049	272 897
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	65 481	65 143
+ Commissions perçues	2 721	4 666
- Commissions servies	7 304	10 053
Marge sur commissions	-4 582	-5 387
+ Résultat des opérations sur titres de transaction	30	0
+ Résultat des opérations sur titres de placement		1 095
+ Résultat des opérations de change	0	0
+ Résultat des opérations sur produits dérivés	0	0
Résultat des opérations de marché	30	1 095
+ Divers autres produits bancaires	4 824	4 701
- Diverses autres charges bancaires	207	167
PRODUIT NET BANCAIRE	142 066	143 491
+ Résultat des opérations sur immobilisations financières		1 027
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	1 927	1 701
- Autres charges d'exploitation non bancaire		0
- Charges générales d'exploitation	41 684	39 938
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	102 309	106 281
+ Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-31 568	-32 814
+ Autres dotations nettes des reprises aux provisions	4 216	7 728
RESULTAT COURANT	74 956	81 195
RESULTAT NON COURANT	-134	-194
- Impôts sur les résultats	26 389	27 195
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	48 433	53 806

ETAT DES SOLDES DE GESTION
AU 31/12/2010

I - TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS

en milliers de DH

Code ligne		31/12/2010	31/12/2009
P011	+ Intérêts et produits assimilés	232 567	209 259
C011	- Intérêts et charges assimilées	78 214	74 667
T007	MARGE D'INTERET	154 353	134 592
P013	+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	645 635	804 681
C013	- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	512 851	662 508
T008	Résultat des opérations de crédit-bail et de location	132 784	142 173
P015	+ Commissions perçues	10 134	6 734
C015	- Commissions servies	18 980	20 636
T009	Marge sur commissions	-8 846	-13 902
T010	± Résultat des opérations sur titres de transaction	0	-528
T011	± Résultat des opérations sur titres de placement	968	-140
T012	± Résultat des opérations de change	0	
T013	± Résultat des opérations sur produits dérivés	0	
T014	Résultat des opérations de marché	968	-669
P017	+ Divers autres produits bancaires	8 792	7 166
C017	- Diverses autres charges bancaires	295	193
T015	PRODUIT NET BANCAIRE	287 755	269 167
T016	± Résultat des opérations sur immobilisations financières	1 027	-1 027
P019	+ Autres produits d'exploitation non bancaire	3 635	2 498
C019	- Autres charges d'exploitation non bancaire	0	
C021	- Charges générales d'exploitation	76 954	69 370
T017	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	215 464	201 267
T018	± Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-70 242	-50 385
T019	± Autres dotations nettes des reprises aux provisions	9 189	6 497
T020	RESULTAT COURANT	154 410	157 380
T021	RESULTAT NON COURANT	-291	-1 367
C023	- Impôts sur les résultats	53 694	55 057
T022	RESULTAT NET DE L'EXERCICE	100 425	100 956

➤ Etat des soldes de gestion 2009, 2010 et S1 2011

ETAT DES SOLDES DE GESTION

II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

en milliers de DH

	30/06/2011	30/06/2010
± RESULTAT NET DE L'EXERCICE	48 433	53 806
+ Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	3 429	2 999
+ Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	589	0
+ Dotations aux provisions pour risques généraux	0	0
+ Dotations aux provisions réglementées	191	55
+ Dotations non courantes	0	0
- Reprises de provisions	4 633	8 810
- Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	1	0
+ Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
- Plus-values de cession sur immobilisations financières	0	0
+ Moins-values de cession sur immobilisations financières	0	0
- Reprises de subventions d'investissement reçues	0	0
± CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	48 008	48 050
- Bénéfices distribués	81 413	81 413
± AUTOFINANCEMENT	-33 405	-33 363

ETAT DES SOLDES DE GESTION

31/12/2010

II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

en milliers de DH

Code ligne		31/12/2010	31/12/2009
T023	± RESULTAT NET DE L'EXERCICE	100 425	100 956
C025	+ Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	6 563	6 118
C027	+ Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	0	1 027
C029	+ Dotations aux provisions pour risques généraux	0	
C031	+ Dotations aux provisions réglementées	300	332
C033	+ Dotations non courantes	0	
P025	- Reprises de provisions	10 515	6 830
P027	- Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	0	
C035	+ Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	0	
P029	- Plus-values de cession sur immobilisations financières	0	
C037	+ Moins-values de cession sur immobilisations financières	0	
P031	- Reprises de subventions d'investissement reçues	0	
T024	± CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	96 772	101 604
T025	- Bénéfices distribués	81 178	49 823
T026	± AUTOFINANCEMENT	15 594	51 781

➤ **Tableaux des flux de trésorerie 2009, 2010 et S1 2011**

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

en millier de DH

	30/06/2011	31/12/2010
Produits d'exploitation bancaire perçus	412 629	898 620
Récupérations sur créances amorties		
Produits d'exploitation non bancaire perçus	1 927	3 635
Charges d'exploitation bancaire versées	42 514	98 014
Charges d'exploitation non bancaire versées		
Charges générales d'exploitation versées	38 255	70 390
Impôts sur les résultats versés	26 389	53 694
Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	307 397	680 156
Variation de :		
Créances sur les établissements de crédit et assimilés		
Créances sur la clientèle	161 625	7 142
Titres de transaction et de placement	-3 629	13 545
Autres actifs	-42 607	-25 349
Immobilisations données en crédit-bail et en location		
	261 882	355 867
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-17 665	-264 030
Dépôts de la clientèle	105 373	160 591
Titres de créance émis	-122 861	214 439
Autres passifs	68 254	-91 400
Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	262 030	370 806
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	569 427	1 050 962
Produit des cessions d'immobilisations financières		
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Acquisition d'immobilisations financières		
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 964	35 691
Intérêts perçus		
Dividendes perçus		
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-1 964	-35 691
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
Emission de dettes subordonnées		
Emission d'actions		
Remboursement des capitaux propres et assimilés		
Intérêts versés	35 004	78 214
Dividendes versés	81 413	81 178
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-116 417	-159 392
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE	17 672	264 035
TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	-372 024	-636 050
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	-354 352	-372 015

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE
31/12/2010

en millier de DH

	31/12/2010	31/12/2009
Produits d'exploitation bancaire perçus	898 620	1 028 307
Récupérations sur créances amorties		
Produits d'exploitation non bancaire perçus	3 635	2 498
Charges d'exploitation bancaire versées	98 014	96 632
Charges d'exploitation non bancaire versées		
Charges générales d'exploitation versées	70 390	63 252
Impôts sur les résultats versés	53 694	55 057
Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	680 156	815 864
Variation de :		
Créances sur les établissements de crédit et assimilés		2 647
Créances sur la clientèle	7 142	-369 493
Titres de transaction et de placement	13 545	-18 848
Autres actifs	-25 349	-9 263
Immobilisations données en crédit-bail et en location	355 867	291 022
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-264 030	-273 924
Dépôts de la clientèle	160 591	26 479
Titres de créance émis	214 439	381 174
Autres passifs	-91 400	-115 326
Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	370 806	-85 531
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	1 050 962	730 333

➤ Tableaux des flux de trésorerie 2009-2010

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE
AU 31/12/2010

en milliers de DH

	31/12/2010	31/12/2009
Produit des cessions d'immobilisations financières		
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Acquisition d'immobilisations financières		
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	35 691	3 474
Intérêts perçus		
Dividendes perçus		
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	35 691	3 474
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
Emission de dettes subordonnées		
Emission d'actions		2 196
Remboursement des capitaux propres et assimilés		
Intérêts versés	78 214	74 667
Dividendes versés	81 178	49 823
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-159 392	-126 686
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE	264 035	271 275
TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	-636 050	-907 325
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	-372 015	-636 050

➤ **État des informations complémentaires relatives au dernier exercice, sauf mention spécifique**

Etat des dérogations (A2) 2010 et S1 2011

ETAT DES DEROGATIONS

AU 30/06/2011

INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	NEANT	
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation		
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		

	Justification des dérogations	Influence des dérogations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	NEANT	
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation		
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		

Etat des changements de méthodes (A3) 2010 et S1 2011

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES

AU 30/06/2011

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATIONS DES CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	NEANT	
II. Changements affectant les règles de présentation		

Nature des changements	Justification des changements	Influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	NEANT	
II. Changements affectant les règles de présentation		

Tableau des créances sur les établissements de crédits et assimilés 2010 et S1 2011

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

AU 30/06/2011

en milliers de DH

CREANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total 30/06/2011	Total 31/12/2009
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS		0			0	0
VALEURS RECUES EN PENSION - au jour le jour - à terme						
PRETS DE TRESORERIE - au jour le jour - à terme						
PRETS FINANCIERS						
AUTRES CREANCES						
INTERETS COURUS A RECEVOIR						
CREANCES EN SOUFFRANCE						
TOTAL		0			0	0

Créances sur les établissements de crédit et assimilés 2010 – B1
Au 31/12/2010

En milliers de dirhams

Créances	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2010	Total 31/12/2009
Comptes Ordinaires Débiteurs	0			0	0
Valeurs Reçues En Pension					
- Au Jour Le Jour					
- A Terme					
Prêts De Trésorerie					
- Au Jour Le Jour					
- A Terme					
Prêts Financiers					
Autres Créances					
Intérêts Courus A Recevoir					
Créances En Souffrance					
Total	0				0

Tableaux des créances sur la clientèle 2009-2010 et S1 2011

CREANCES SUR LA CLIENTELE

30/06/2011

en milliers de DH

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total 30/06/2011	Total 30/06/2010
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CREDITS DE TRESORERIE						
- Comptes à vue débiteurs						
- Créances commerciales sur le Maroc						
- Crédits à l'exportation						
- Autres crédits de trésorerie						
CREDITS A LA CONSOMMATION				1 739 387	1 739 387	1 896 277
CREDITS A L'EQUIPEMENT						
CREDITS IMMOBILIERS						
AUTRES CREDITS						
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE						
INTERETS COURUS A RECEVOIR						
CREANCES EN SOUFFRANCE				93 781	93 781	88 446
- Créances pré-douteuses				44 078	44 078	56 601
- Créances douteuses				13 093	13 093	13 276
- Créances compromises				36 611	36 611	18 569
TOTAL				1 833 168	1 833 168	1 984 722

CREANCES SUR LA CLIENTELE

AU 31/12/2010

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			en milliers de DH	
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle	Total 31/12/2010	Total 31/12/2009
CREDITS DE TRESORERIE						
- Comptes à vue débiteurs						
- Créances commerciales sur le Maroc						
- Crédits à l'exportation						
- Autres crédits de trésorerie						
CREDITS A LA CONSOMMATION				1 909 168	1 909 168	1 902 246
CREDITS A L'EQUIPEMENT						
CREDITS IMMOBILIERS						
AUTRES CREDITS						
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE						
INTERETS COURUS A RECEVOIR						
CREANCES EN SOUFFRANCE				85 625	85 625	99 689
- Créances pré-douteuses				44 140	44 140	68 077
- Créances douteuses				10 981	10 981	17 192
- Créances compromises				30 504	30 504	14 420
TOTAL				1 994 793	1 994 793	2 001 935
Commentaires:						
CREANCES EN SOUFFRANCE Nettes des Agios et des Provisions						

CREANCES SUR LA CLIENTELE

AU 31/12/2009

en milliers de DH

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2009	Total 31/12/2008
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CREDITS DE TRESORERIE						
- Comptes à vue débiteurs						
- Créances commerciales sur le Maroc						
- Crédits à l'exportation						
- Autres crédits de trésorerie						
CREDITS A LA CONSOMMATION				1 902 246	1 902 246	1 579 063
CREDITS A L'EQUIPEMENT						
CREDITS IMMOBILIERS						
AUTRES CREDITS						
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE						
INTERETS COURUS A RECEVOIR						
CREANCES EN SOUFFRANCE				99 689	99 689	53 379
- Créances pré-douteuses				68 077	68 077	46 217
- Créances douteuses				17 192	17 192	7 163
- Créances compromises				14 420	14 420	0
TOTAL				2 001 935	2 001 935	1 632 442

Tableaux des titres de participation et emplois assimilés 2009-2010 et S1 2011

TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES

30/06/2011

en milliers de DH

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de			Produits inscrits au CPC de l'exercice
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
<u>Participations dans les entreprises liées</u>									
<u>Autres titres de participation</u>		300,00		303	303			1 116	
Divers Ste. de Crédit à la consommation	Crédit à la consommation	0,00	NS	3	3				
ORUS Services SA	Informatique	300,00	100%	300	300	31/12/2010	3 865	1 116	6 280
TOTAL				303	303			1 116	

TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES

31/12/2010

en milliers de DH

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
<u>Participations dans les entreprises liées</u>									
<u>Autres titres de participation</u>		300,00		303	303			1 112	
Divers Ste. de Crédit à la consommation	Crédit à la consommation	0,00	NS	3	3	31/12/2010			
ORUS Services SA	Informatique	300,00	100%	300	300	31/12/2010	368,79	1 112	5 830
TOTAL				303	303			1 112	

TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES

AU 31/12/2009

en milliers de DH

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
<u>Participations dans les entreprises liées</u>									
<u>Autres titres de participation</u>		300,00		302,86	302,86				
Divers Ste. de Crédit à la consommation	Crédit à la consommation	0,00	NS	2,86	2,86	31/12/2009			
ORUS Services SA	Informatique	300,00	100%	300,00	300,00	31/12/2009	0	0	0
TOTAL				302,86	302,86			0,00	

Tableaux des immobilisations données en crédit bail en location avec option d'achat et en location simple 2009-2010 et S1 2011

IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE

30/06/2011

en milliers de DH

	Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements		Provisions			Montant net à la fin de l'exercice
						Dotations au titre de l'exercice	Cumul des amortissements	Dotations au titre de l'exercice	Reprises de provisions	Cumul des provisions	
	IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	5 667 193	273 401	-2 483	5 943 077	228 049	4 632 254	4 765		70 423	1 240 400
	CREDIT-BAIL SUR IMMOBILISATIONS INCORPOR										
	CREDIT-BAIL MOBILIER	5 430 300	264 486	2 604	5 692 182	228 049	4 632 254				1 059 928
	- Crédit-bail mobilier en cours										
	- Crédit-bail mobilier loué	5 430 300	264 486	2 604	5 692 182	228 049	4 632 254				1 059 928
	- Crédit-bail mobilier non loué après résiliation										
	CREDIT-BAIL IMMOBILIER										
	- Crédit-bail immobilier en cours										
	- Crédit-bail immobilier loué										
	- Crédit-bail immobilier non loué après résiliation										
	LOYERS COURUS A RECEVOIR	31 811		-5 086	36 897						36 897
	LOYERS RESTRUCTURES										
	LOYERS IMPAYES	81 610	1 896		83 506						83 506
	CREANCES EN SOUFFRANCE	123 472	7 020		130 492			4 765		70 423	60 069
	IMMOBILISATIONS DONNEES EN LOCATION SIMPLE										
	BIENS MOBILIERS EN LOCATION SIMPLE										
	BIENS IMMOBILIERS EN LOCATION SIMPLE										
	LOYERS COURUS A RECEVOIR										
	LOYERS RESTRUCTURES										
	LOYERS IMPAYES										
	LOYERS EN SOUFFRANCE										
	Total	5 667 193	273 401	-2 483	5 943 077	228 049	4 632 254	4 765		70 423	1 240 400

IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE

31/12/2010

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements		Provisions			Montant net à la fin de l'exercice
					Dotations au titre de l'exercice	Cumul des amortissements	Dotations au titre de l'exercice	Reprises de provisions	Cumul des provisions	
<u>IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL ET EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT</u>	5 306 685	228 759	-131 749	5 667 193	272 935	4 475 414			64 687	1 127 092
CREDIT-BAIL SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
CREDIT-BAIL MOBILIER	5 074 433	220 436	-135 431	5 430 300	272 935	4 475 414				954 886
- Crédit-bail mobilier en cours										
- Crédit-bail mobilier loué	5 074 433	220 436	-135 431	5 430 300	272 935	4 475 414				954 886
- Crédit-bail mobilier non loué après résiliation										
CREDIT-BAIL IMMOBILIER										
- Crédit-bail immobilier en cours										
- Crédit-bail immobilier loué										
- Crédit-bail immobilier non loué après résiliation										
LOYERS COURUS A RECEVOIR	35 493		3 682	31 811						31 811
LOYERS RESTRUCTURES										
LOYERS IMPAYES	77 930	3 680		81 610						81 610
CREANCES EN SOUFFRANCE	118 829	4 643		123 472					64 687	58 785
<u>IMMOBILISATIONS DONNEES EN LOCATION SIMPLE</u>										
BIENS MOBILIERS EN LOCATION SIMPLE										
BIENS IMMOBILIERS EN LOCATION SIMPLE										
LOYERS COURUS A RECEVOIR										
LOYERS RESTRUCTURES										
LOYERS IMPAYES										
LOYERS EN SOUFFRANCE										
Total	5 306 685	228 759	-131 749	5 667 193	272 935	4 475 414			64 687	1 127 092

Tableau des immobilisations corporelles et incorporelles 2010 et S1 2011

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

AU 30/06/2011

Nom de l'établissement : SALAFIN

[4 5 8]	[0 6]	[2 0 1 1]	[0 5 1]	[3]
Code établissement	Date : Mois	An	Code document	Code monnaie

en milliers de DH

code ligne	Immobilisations	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions				Montant net à la fin de l'exercice
						Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	
F001	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	24 551	107	0	24 658	13 338	1 461	0	14 799	9 859
F004	- Droit au bail	0	0						0	0
F006	- Immobilisations en recherche et développement	0	0						0	0
F007	- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	23 662	107		23 769	13 338	1 461		14 799	8 970
F008	- Immobilisations incorporelles hors exploitation	0	0						0	0
F009	- Autres Immobilisations incorporelles d'exploitation	889	0	0	889	0			0	889
F010	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	71 253	1 857	0	73 110	21 489	1 968	0	23 457	49 653
F011	- IMMEUBLES D'EXPLOITATION	48 592	0	0	48 592	7 055	993	0	8 048	40 544
F012	. Terrain d'exploitation	8 877	0		8 877	0			0	8 877
F013	. Immeubles d'exploitation. Bureaux	39 715	0		39 715	7 055	993		8 048	31 667
F014	. Immeubles d'exploitation. Logements de fonction	0	0							
F015	- MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION	22 497	655	0	23 152	14 434	975	0	15 409	7 743
F016	. Mobilier de bureau d'exploitation	3 177	164	0	3 342	2 054	112	0	2 166	1 176
F017	. Matériel de bureau d'exploitation	368	46	0	414	229	36	0	265	149
F018	. Matériel Informatique	5 315	111	0	5 426	4 622	177	0	4 799	627
F019	. Matériel roulant rattaché à l'exploitation	161	18	0	179	147	7	0	154	25
F020	. Autres matériels d'exploitation	13 476	316	0	13 792	7 381	645	0	8 026	5 766
F021	- AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	157	0	0	157	0	0			157
F022	- IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITATION	7	1 202	0	1 209	0	0	0	0	1 209
F023	. Terrains hors exploitation	0	0						0	0
F024	. Immeubles hors exploitation	0	0						0	0
F025	. Mobilier et matériel hors exploitation	2	3		5					5
F026	. Autres immobilisations corporelles hors exploitation	5	1 199		1 204	0	0		0	1 204
T039	Total	95 805	1 964	0	97 768	34 827	3 429	0	38 256	59 512

Immobilisations incorporelles et corporelles – B9

Du 01/01/2010 au 31/12/2010

En milliers de dirhams

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et / ou provisions				Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	
Immobilisations incorporelles	17 013	7 539	0	24 551	10 093	3 245	0	13 338	11 213
Droit au bail	0	0	0	0		0	0	0	0
Immobilisations en recherche et développement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	17 013	6 649	0	23 662	10 093	3 245	0	13 338	10 323
Immobilisations incorporelles hors exploitations	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles hors exploitation	0	889	0	889	0	0	0	0	889
Immobilisations corporelles	43 101	28 152	0	71 253	18 171	3 318	0	21 489	49 764
-Immeubles d'exploitation	22 517	26 075	0	48 592	5 674	1 381	0	7 055	41 537
Terrain d'exploitation	4 677	4 200	0	8 877	0	0	0	0	8 877
Immeubles d'exploitation. Bureaux	17 840	21 875	0	39 715	5 674	1 381	0	7 055	32 660
Immeubles d'exploitation. Logements de fonction	0	0	0	0	0	0	0	0	0
-Mobiliier et matériel d'exploitation	20 422	2 075	0	22 497	12 497	1 937	0	14 434	8 063
Mobiliier de bureau d'exploitation	2 949	228	0	3 177	1 843	211	0	2 054	1 123
Matériel de bureau d'exploitation	273	95	0	368	189	40	0	229	139
Matériel informatique	5 068	246	0	5 315	4 203	420	0	4 622	692
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	154	7	0	161	116	31	0	147	14
Autres matériels d'exploitation	11 978	1 498	0	13 476	6 147	1 235	0	7 381	6 095
-Autres immobilisations corporelles d'exploitation	157	0	0	157	0	0	0	0	157
-Immobilisations corporelles hors exploitation	5	2	0	7	0	0	0	0	7
Terrains hors exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Immeubles hors exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mobiliier et matériel hors exploitation	0	2	0	2	0	0	0	0	2
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	5	0	0	5	0	0	0	0	4

Plus ou moins values sur cession ou retrait d'immobilisations – B9 bis 2010 et S1 2011

CESSION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

AU 30/06/2011

Nom de l'établissement : SALAFIN

<u>4</u> <u>5</u> <u>8</u>	<u>0</u> <u>6</u>	<u>2</u> <u>0</u> <u>1</u> <u>1</u>	<u>0</u> <u>5</u> <u>2</u>	<u>3</u>
Code établissement	Date :	Mois	Code document	Code monnaie

en milliers de DH						
Immobilisations cédées	Valeur comptable brute	Cumul des amortissements et/ou des provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette	Produit de la cession	Plus-value de cession	Moins-value de cession
A - Opérations de cession avec le groupe						
B - Opérations de cession hors groupe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
T04 Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Du 01/01/2010 au 31/12/2010

Date de cession ou de retrait	Libellé de la rubrique	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Produits de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession

Tableau des dettes envers les établissements de crédits et assimilés 2010 et S1 2011

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

30/06/2011

en milliers de DH

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total 30/06/2011	Total 31/12/2010
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS		354 301			354 301	370 692
VALEURS DONNEES EN PENSION						
- au jour le jour						
- à terme						
EMPRUNTS DE TRESORERIE						
- au jour le jour						
- à terme						
EMPRUNTS FINANCIERS		58			58	1 332
AUTRES DETTES						
INTERETS COURUS A PAYER						
TOTAL		354 359			354 359	372 024

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

31/12/10

en milliers de DH

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2010	Total 31/12/2009
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS		370 692			370 692	635 576
VALEURS DONNEES EN PENSION						
- au jour le jour						
- à terme						
EMPRUNTS DE TRESORERIE						
- au jour le jour						
- à terme						
EMPRUNTS FINANCIERS		1 332			1 332	477
AUTRES DETTES						
INTERETS COURUS A PAYER						
TOTAL		372 024			372 024	636 054

Tableau des dépôts de la clientèle Etat B11-2010 et S1 2011

DEPOTS DE LA CLIENTELE

AU 30/06/2011

en milliers de DH

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			30/06/2011	Total 31/12/2010
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
COMPTES A VUE CREDITEURS						
COMPTES D'EPARGNE						
DEPOTS A TERME						
AUTRES COMPTES CREDITEURS				292 443,23	292 443,23	187 070,33
INTERETS COURUS A PAYER						
TOTAL	0,00	0,00	0,00	292 443,23	292 443,23	187 070,33

DEPOTS DE LA CLIENTELE

31/12/2010

en milliers de DH

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			31/12/2010	Total 31/12/2009
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
COMPTES A VUE CREDITEURS						
COMPTES D'EPARGNE						
DEPOTS A TERME						
AUTRES COMPTES CREDITEURS				187 070,33	187 070,33	26 479,36
INTERETS COURUS A PAYER						
TOTAL	0,00	0,00	0,00	187 070,33	187 070,33	26 479,36

Tableau des provisions 2009-2010 et S1 2011

PROVISIONS

en milliers de DH

30/06/2011

PROVISIONS	Encours 31/12/2010	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 30/06/2011
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR:	314 831,28	30 341,56			345 172,84
créances sur les établissements de crédit et assimilés					
créances sur la clientèle	250 145	25 404			275 549
titres de placement					
titres de participation et emplois assimilés					
immobilisations en crédit-bail et en location	64 687	4 937			69 624
autres actifs					
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	8 959	191	3 864		5 286
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par					
signature					
Provisions pour risques de change					
Provisions pour risques généraux					
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges					
Provisions réglementées	8 959	191	3 864		5 286
TOTAL GENERAL	323 790	30 533	3 864		350 459

PROVISIONS

DU 01/01/2010 AU 31/12/2010

en milliers de DH

PROVISIONS	Encours 31/12/2009	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2010
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR:	266 370,93	71 751,10	23 290,74		314 831,28
créances sur les établissements de crédit et assimilés					
créances sur la clientèle	202 576	70 859	23 291		250 145
titres de placement					
titres de participation et emplois assimilés					
immobilisations en crédit-bail et en location	63 795	892			64 687
autres actifs					
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	18 147	300	9 488		8 959
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par					
signature					
Provisions pour risques de change					
Provisions pour risques généraux					
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges					
Provisions réglementées	18 147	300	9 488		8 959
TOTAL GENERAL	284 518	72 051	32 779		323 790

PROVISIONS

DU 01/01/2009 AU 31/12/2009

en milliers de DH

PROVISIONS	Encours 31/12/2008	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2009
<u>PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR :</u>	215 986,15	58 313,40	7 928,62		266 370,93
créances sur les établissements de crédit et assimilés					
créances sur la clientèle	144 263				202 576
titres de placement					
titres de participation et emplois assimilés					
immobilisations en crédit-bail et en location	71 723		7 929		63 795
autres actifs					
<u>PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF</u>	24 645	332	6 830		18 147
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature					
Provisions pour risques de change					
Provisions pour risques généraux					
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges					
Provisions réglementées	24 645	332	6 830		18 147
<u>TOTAL GENERAL</u>	240 631	58 646	14 758		284 518

Tableau des valeurs et sûretés reçues et données en garantie

VALEURS ET SURETES RECUES ET DONNEES EN GARANTIE

30/06/2011

en milliers de DH

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées			
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL			
Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées			
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL			

VALEURS ET SURETES RECUES ET DONNEES EN GARANTIE

31/12/2010

en milliers de DH

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées			
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL			
Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus
Bons du Trésor et valeurs assimilées			
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL			

Tableau de concentration des risques encourus sur un même bénéficiaire 2009-2010 et S1 2011

AU 30-06-2011

Nom de l'établissement : SALAFIN

[4 5 8]	[0 6]	[2 0 1 1]	[1 3 5]	[3]
Code établissement	Date :	N	Code document	Code monnaie

Montant des fonds propres pris en compte :

en milliers de DH

Numéro d'immatriculation au Service Central des Risques	Prénom et nom ou dénomination du bénéficiaire	Crédits par décaissement	Engagements de financement et donnés et engagements sur titres	Engagements de garantie donnés	Eléments de hors bilan liés aux taux d'intérêt ou aux taux de change	Titres émis par le bénéficiaire et souscrits par l'établissement de crédit	Eléments déductibles		Montant net pondéré
							Provisions	Garanties et nantissements reçus (*)	
		1	2	3	4		6	7	8
	Total des risques sur le gr...								
	Nom du client membre	(1)	(2)	(2)					
		(3)	(3)	(3)					
		(4)	(4)	(4)			0		0
	Nom du client membre	(1)							
		(2)	(2)	(2)					
	Compte courant	(3)	(3)	(3)					
		(4)	(4)	(4)					0
T017	TOTAL GENERAL	0	0				0		0

- N.B - L'établissement de crédit indique, pour chaque bénéficiaire, au niveau du :

- (1) : les risques à pondérer à hauteur de 4 %,
- (2) : les risques à pondérer à hauteur de 20 %,
- (3) : les risques à pondérer à hauteur de 50 %,
- (4) : les risques à pondérer à hauteur de 100 %.

- Pour les risques garantis partiellement par d'autres établissements de crédit, la partie non couverte par ces garanties est portée dans la ligne (4) correspon

(*) La colonne 7 doit être renseignée uniquement des garanties et nantissements prévus par l'article 9 de la circulaire n°3/G/2001 du 15 janvier 2001.

(**) Préciser la dénomination du groupe.

Nom de l'établissement : SALAFIN

Montant des fonds propres pris en compte :

en milliers de DH

- N.B - L "établissement de crédit indique, pour chaque bénéficiaire, au niveau du :

- . (1) : les risques à pondérer à hauteur de 4 %,
- . (2) : les risques à pondérer à hauteur de 20 %,
- . (3) : les risques à pondérer à hauteur de 50 %,
- . (4) : les risques à pondérer à hauteur de 100 %.

- Pour les risques garantis partiellement par d'autres établissements de crédit, la partie non couverte par ces garanties est portée dans la ligne (4) correspondant à la pondération de 101

(*) La colonne 7 doit être renseignée uniquement des garanties et nantissements prévus par l'article 9 de la circulaire n°3/G/2001 du 15 janvier 2001.

(**) Préciser la dénomination du groupe.

Nom de l'établissement : SALAFIN

Montant des fonds propres pris en compte :

en milliers de DH

- N.B - L'établissement de crédit indique, pour chaque bénéficiaire, au niveau du :

- . (1) : les risques à pondérer à hauteur de 4 % ,
- . (2) : les risques à pondérer à hauteur de 20 % ,
- . (3) : les risques à pondérer à hauteur de 50 % ,
- . (4) : les risques à pondérer à hauteur de 100 % .

- Pour les risques garantis partiellement par d'autres établissements de crédit, la partie non couverte par ces garanties est portée dans la ligne (4) correspondant à la pondération

(*) La colonne 7 doit être renseignée uniquement des garanties et nantissements prévus par l'article 9 de la circulaire n°3/G/2001 du 15 janvier 2001.

(**) Préciser la dénomination du groupe.

A Casablanca le 21 Janvier 2009
Signature(s) accréditée(s)

Tableau de répartition du capital-Etat C1- 2010 et S1 2011

AU 30/06/2011

Montant du capital: 239 449 700,00				
Montant du capital social souscrit et non appelé :				
Valeur nominale des titres : 1 00,00 Dhs				
Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue
		Exercice précédent	Exercice actuel	
BMCE BANK	140, avenues hassan II. Casa,	1 779 446	1 779 446	74%
autres		615 051	615 051	26%

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

AU31/12/2010

[illegible]

Répartition détaillée du capital de SALAFIN au 31/12/2010

Actionnaires	31/12/2010		
	Nombres d'actions	% du capital	% des droits de vote
BMCE Bank	1 779 526	74,3%	74,3%
Personnel Salafin	41 425	1,7%	1,7%
Autres membres du Conseil de Surveillance	80		
RCAR	122359	5,1%	5,1%
Flottant en bourse	451 107	18,8%	18,8%
TOTAL	2 394 497	100,0%	100,0%

Tableau d'affectation des résultats –Etat C2- 2009, 2010 et S1 2011

AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

AU 30/06/2011

en milliers de DH

	Montants		Montants
A- Origine des résultats affectés	100 425	B- Affectation des résultats	100 425
Décision de l'AGO du 31/05/2009		Réserve légale	3 872
Report à nouveau		Dividendes	81 178
Résultats nets en instance d'affectation		Autres affectations	15 374
Résultat net de l'exercice	100 425		
Prélèvement sur les bénéfices			
Autres prélèvements			
TOTAL A	100 425	TOTAL B	100 425

AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

AU31/12/2010

en milliers de DH

	Montants		Montants
A- Origine des résultats affectés	100 425	B- Affectation des résultats	100 425
Décision de l'AGO du 27/05/2011		Réserve légale	0
Report à nouveau		Dividendes	81 413
Résultats nets en instance d'affectation		Autres affectations	19 012
Résultat net de l'exercice	100 425		
Prélèvement sur les bénéfices			
Autres prélèvements			
TOTAL A	100 425	TOTAL B	100 425

AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

AU 31/12/2009

en milliers de DH

	Montants		Montants
A- Origine des résultats affectés	100 956	B- Affectation des résultats	100 956
Décision de l'AGO du 31/05/2009			
Report à nouveau		Réserve légale	3 872
Résultats nets en instance d'affectation		Dividendes	81 178
Résultat net de l'exercice	100 956	Autres affectations	15 906
Prélèvement sur les bénéfices			
Autres prélèvements			
TOTAL A	100 956	TOTAL B	100 956

Tableau des datations et événements postérieurs au dernier exercice clos -Etat C4- 2010 et S1 2011

DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS

I. DATATION

. Date de clôture (1) 30/06/2011
. Date d'établissement des états de synthèse (2) 31/08/2011
(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice
(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.

II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ERE COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE

Dates	Indications des événements
	. Favorables - Enregistrement des règlements subséquents et encaissements sur créances en souffrances .Défavorables - Baisse continue du TEG - Retours d'impayées et détérioration de la situation des créances en souffrances en terme de nombre d'impayés et de classification des créances et leurs provisions.

DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS

I. DATATION

	. Date de clôture (1)
	31/12/2010
	. Date d'établissement des états de synthèse (2)
	31/03/2011
	(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice
	(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.

II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ERE COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE

Dates	Indications des événements
	. Favorables
	- Enregistrement des règlements subséquents et encaissements sur créances en souffrances
	.Défavorables
	- Baisse continue du TEG
	- Retours d'impayées et détérioration de la situation des créances en souffrances en terme de nombre d'impayés et de classification des créances et leurs provisions.